



PARIS, le 12 mars 2009 - n° 86/D130

**AVIS MOYEN TERME 2009-2013
ET
AVIS 2009 - PREMIÈRE ANNÉE D'EXÉCUTION**

DU CONSEIL NATIONAL DE L'INFORMATION STATISTIQUE

ADOPTÉ PAR
L' ASSEMBLÉE PLÉNIÈRE
du 23 JANVIER 2009

23 janvier 2009

**AVIS MOYEN TERME 2009-2013
sur les programmes statistiques
et sur sa première année d'exécution**

SOMMAIRE

	page
LES GRANDES ORIENTATIONS	5
AVIS GÉNÉRAL	10
AVIS DES FORMATIONS DU CNIS	
• AGRICULTURE	19
• COMMERCE, SERVICES	20
• DÉMOGRAPHIE, CONDITIONS DE VIE	22
• ÉDUCATION, FORMATION	24
• EMPLOI, REVENUS.....	26
• ENVIRONNEMENT	29
• INDUSTRIE, INDUSTRIES AGRICOLES ET ALIMENTAIRES, ÉNERGIE.....	30
• MONNAIE, FINANCE, BALANCE DES PAIEMENTS.....	31
• SANTÉ, PROTECTION SOCIALE	36
• TRANSPORTS, TOURISME	33
• URBANISME, ÉQUIPEMENT, LOGEMENT	35
AVIS 2009 - PREMIÈRE ANNÉE D'EXÉCUTION	37
SCRUTIN.....	50

LES GRANDES ORIENTATIONS DU PROGRAMME A MOYEN TERME 2009-2013

Bilan du moyen terme précédent

La période 2004-2008 a été marquée par des investissements lourds de l'appareil statistique public. On peut citer notamment la rénovation du recensement de la population, la réorganisation du système des enquêtes annuelles d'entreprises, l'exploitation plus systématique des sources administratives. On a assisté par ailleurs à un redéploiement des demandes adressées à la statistique publique avec, en particulier, une croissance des besoins d'informations au niveau local qui accompagne le mouvement de décentralisation et le transfert de compétences aux collectivités territoriales. Sur un autre plan, l'accélération de la construction statistique européenne détermine de plus en plus fortement la production de la statistique publique.

Globalement, au regard des lignes directrices fixées pour le moyen terme 2004-2008, le Cnis constate les progrès réalisés par la statistique publique sur cette période, notamment pour décrire le marché du travail, les inégalités, ou améliorer l'observation des prix. Les progrès accomplis pour un accès gratuit aux données statistiques sur internet comme pour faciliter l'utilisation par les chercheurs des données détaillées sont appréciés. La bonne tenue des débats au sein des formations thématiques du Cnis sur les programmes élaborés par les producteurs et la qualité des travaux des différents groupes qui ont travaillé sous sa responsabilité doivent également être soulignés.

Cependant, ce bilan met également en évidence trois types de difficultés : d'abord la contradiction entre la nécessaire continuité de l'appareil statistique et l'émergence de nouveaux besoins d'informations générés par les transformations de la société ; ensuite la recherche d'un équilibre satisfaisant entre la satisfaction des besoins exprimés et l'allègement de la charge pesant sur les répondants ; enfin et sans doute le plus lourd pour l'avenir, l'écart qui se creuse entre la perception subjective des phénomènes économiques et sociaux par l'opinion publique et la mesure objective publiée par la statistique publique comme l'a révélé notamment le débat autour de la hausse des prix. Pour contribuer à combler cet écart, le Conseil demandera à la Commission Nationale du Débat Public d'organiser un débat afin de préciser quelles sont les attentes de la société civile vis-à-vis du système statistique public.

Le programme à moyen terme 2009-2013 devra s'appuyer sur les progrès réalisés, tout en tentant de surmonter ces difficultés.

Ce programme s'inscrit dans un contexte juridique nouveau

La loi de modernisation de l'économie a créé un contexte nouveau, favorable à une organisation plus rationnelle de la statistique publique. Outre la définition de la statistique publique elle-même et du service statistique public, la loi répartit désormais clairement trois rôles et les acteurs qui en ont la charge :

- le Cnis est conforté dans sa mission de concertation entre les producteurs et les utilisateurs de la statistique publique ;
- le service statistique public a la responsabilité de la définition et de l'exécution du programme statistique, en fonction des moyens dont il dispose ;
- l'Autorité de la statistique publique s'assure que la mise en œuvre de ce programme est bien cohérente avec les souhaits exprimés par les utilisateurs et conforme aux principes de déontologie exprimés dans le code de bonnes pratiques.

Des projets sont en cours

Plusieurs travaux lancés au cours de la période 2004-2008 auront des effets structurants sur le moyen terme à venir. La mise en œuvre des recommandations du rapport du Cnis « Inégalités sociales et

conditions de vie » devrait permettre de **mieux rendre compte de la diversité de la situation des groupes sociaux ainsi que des personnes et de leurs parcours.**

Le rapport « Emploi, chômage, précarité » a proposé de **nouveaux indicateurs pour mieux cerner le halo du chômage.** Dans le domaine des entreprises, le rapport sur les groupes d'entreprises a permis de dégager **les axes de progrès pour mieux rendre compte des mutations de l'appareil productif.**

De la même façon, les recommandations du rapport sur **les dépenses territoriales de l'État** et de celui sur **les statistiques dans les DOM et les COM** constituent des feuilles de route qui mobiliseront les capacités de production du système statistique public. Le Cnis suivra avec attention les avancées dans ces domaines.

Les travaux de préparation du moyen terme

Au-delà de ces premières orientations qui découlent des travaux du précédent moyen terme, le Cnis a consacré l'année 2008 à l'élaboration du programme 2009-2013 pour définir avec les utilisateurs les besoins en matière d'information statistique et identifier tant les progrès attendus que les éventuelles lacunes à combler.

Dans cette optique, quatre rencontres ont été organisées en 2008 :

- Deux ont été consacrées aux besoins des acteurs locaux : l'une en janvier¹ avec pour thème « Connaître pour agir : quelles statistiques pour piloter les politiques de solidarité ? », l'autre en septembre axée sur les territoires dans le contexte de la globalisation et des modifications des modes de vie.
- Une en mars, sur les perspectives à moyen terme pour les statistiques monétaires et financières.
- Enfin une dernière rencontre en octobre, sur la question du développement durable dans le prolongement du Grenelle de l'environnement.

Les formations de printemps ont permis de confronter, thème par thème, la demande des utilisateurs aux premières ébauches de programmes transmises par les services producteurs de la statistique.

Des réunions transversales sur le social et les entreprises, programmées en novembre 2008, ont constitué un moment d'ajustement des programmes de travail, en fonction des demandes exprimées lors des formations et des rencontres.

Des priorités

Le recueil des besoins a révélé une demande croissante d'informations de la part des utilisateurs. Cette demande, pour être satisfaite, nécessite des investissements importants de la part du service statistique public. Celui-ci ne pourra répondre à la totalité de ces nouvelles demandes tout en maintenant l'ensemble du système d'information existant, d'autant qu'une partie toujours croissante du programme de travail des services producteurs est contrainte par les demandes européennes. Les services producteurs se doivent donc de participer activement à l'élaboration du programme statistique européen bien en amont des décisions prises. Les demandes exprimées par les utilisateurs nationaux pourraient ainsi être mieux prises en compte dans les projets européens et une meilleure synergie entre demande nationale et demande européenne pourrait être créée.

¹ le 19 janvier 2008 avec le concours de l'Association des Départements de France et le Conseil Général de Loire-Atlantique.

Par ailleurs, le Cnis est conscient qu'il ne peut se dispenser d'établir des priorités dans les demandes qui lui sont soumises. C'est pourquoi l'avis tel qu'il est proposé essaie de proposer un ensemble cohérent de demandes à la statistique publique.

Les grandes lignes du programme proposé

Dans le domaine social, le recensement de la population constitue toujours une information de cadrage et de référence indispensable. Le moyen terme bénéficiera des premières diffusions statistiques du recensement rénové, avec des informations toujours d'actualité.

Les utilisateurs souhaitent améliorer encore la connaissance des inégalités et de la diversité des situations vis-à-vis de l'emploi, des revenus et du niveau de vie, mais aussi du logement et de l'éducation. Les recommandations en cours de mise en œuvre des groupes Freyssinet et de Foucauld seront suivies avec attention par le Cnis ainsi que celles faisant suite au rapport Quinet sur la mesure du pouvoir d'achat.

Le bilan du moyen terme précédent a pointé le manque d'informations sur les situations de mauvais logement. Il en est de même pour les associations et leur production. Sur ces deux points, le Cnis souhaite que les lacunes soient comblées lors de ce moyen terme.

Par ailleurs, la formation tout au long de la vie et l'évaluation des compétences comme l'incidence des conditions de travail sur la santé des individus sont des enjeux pour lesquels la statistique devra produire les informations nécessaires.

Pour les statistiques d'entreprises, la période 2009-2013 sera marquée par la réalisation de la refonte des statistiques annuelles d'entreprises. Le Cnis soutient les perspectives tracées par la deuxième phase du projet Resane qui s'appuie sur les recommandations du groupe de travail Salustro sur « les statistiques structurelles sur les groupes d'entreprises et leurs sous-groupes ». Cette refonte des enquêtes structurelles fournira une meilleure cohérence d'ensemble des données structurelles prenant mieux en compte l'évolution du système productif dans son ensemble.

Les réflexions sur le moyen terme ont mis en évidence le besoin de mieux appréhender la globalisation de l'économie en conciliant une vision horizontale intersectorielle avec une appréhension concrète des réalités spécifiques à chaque activité, souvent sous la contrainte de l'harmonisation européenne. Le Conseil prend acte que le service statistique public doit établir des priorités dans les demandes qui lui sont adressées. Il marque un intérêt particulier pour la réalisation dans les 5 ans à venir des enquêtes ponctuelles sur l'organisation des activités productives et les technologies de l'information et de la communication, sur l'innovation et l'économie de l'immatériel.

Dans le prolongement du Grenelle de l'environnement, il souhaite par ailleurs que le SSP précise les contours des éco-activités.

Enfin, la définition par un groupe de travail du Cnis présidé par Michel Didier des catégories de taille d'entreprises permettra la publication de résultats distinguant notamment les petites et moyennes entreprises et les entreprises de taille intermédiaire.

Après la deuxième vague de décentralisation, l'appareil statistique doit évoluer pour développer encore les statistiques régionales et locales, que ce soit dans le domaine social ou dans celui des entreprises. Les collectivités locales expriment aujourd'hui des besoins précis pour piloter les politiques publiques dont elles ont la charge.

Malgré les progrès importants pour mettre à disposition des utilisateurs une information localisée, la demande est encore loin d'être satisfaite. Les deux Rencontres moyen terme du Cnis organisées sur ce thème ont mis en évidence les progrès attendus par les acteurs locaux pour agir sur les inégalités sociales, le chômage et la précarité de l'emploi, anticiper les problèmes posés au niveau des territoires par le vieillissement des populations, pour comprendre les nouvelles formes de mobilité et

les questions du logement, mais aussi pour mesurer l'impact de la mondialisation sur les activités au niveau local.

Au-delà de la nécessité de disposer encore plus d'informations localisées, c'est la question de la cohérence des données qui se pose. La multiplicité des acteurs locaux et des sources d'informations utilisées impose de disposer d'outils partagés par tous - nomenclatures, concepts, méthodes ou indicateurs - pour garantir la cohérence de l'information et faciliter ainsi les comparaisons. Pour aller dans ce sens, un groupe du Cnis travaille à la définition d'indicateurs sociaux départementaux cohérents avec les différents acteurs en charge des politiques de solidarité, un autre réfléchit à la façon de prendre en compte les nouvelles tendances de localisation avant l'actualisation des zonages d'études. Plus généralement, le Cnis souhaite que le service statistique public s'oriente vers un géo-référencement des informations afin de permettre aux utilisateurs d'utiliser ces informations dans les zonages qui leur sont imposés par les thèmes sur lesquels ils travaillent et de les relier les unes avec les autres.

Développement Durable

Avec les impulsions données au niveau international aux besoins de régulation et à la lutte contre l'effet de serre, avec les engagements du Grenelle de l'environnement comme avec les nombreuses initiatives lancées au niveau local, le souci du développement durable se renforce et va de pair avec un besoin d'informations grandissant. Sur le moyen terme, le Cnis estime très important d'enrichir l'information disponible sur ce thème. Cela passe par l'étude d'agrégats destinés à compléter une approche de la croissance par le PIB et par des essais de chiffrage qui doivent se faire parallèlement à la mise à disposition régulière d'indicateurs articulés avec la stratégie nationale de développement durable permettant de situer les évolutions en cours.

L'importance pour l'activité économique des enjeux environnementaux doit également être mieux appréhendée par une meilleure connaissance des activités qui en bénéficient, par la production et la diffusion annuelle d'une information sur les flux de matières et sur la productivité des ressources, ou encore par l'approche, au travers d'une enquête thématique, des impacts en termes d'opportunité et de coûts.

Parallèlement, il convient de veiller à ce que les instruments décrivant les modes de vie soient bien articulés notamment pour permettre d'analyser les problématiques d'exposition aux hausses des prix énergétiques et pour mieux appréhender les questions d'exclusion sociale, de pauvreté ou de bien-être. Dans ce but, des techniques innovantes devront être envisagées.

Les méthodes et le respect du code de bonnes pratiques

Pour répondre de façon pertinente aux demandes qui lui sont faites le Cnis encourage le service statistique public à poursuivre l'effort engagé lors du précédent moyen terme pour utiliser les sources administratives à des fins statistiques. L'utilisation des systèmes de gestion administrative permet à la fois de réduire la charge de collecte et de répondre à la demande croissante d'informations localisées.

Le Cnis soutient également les travaux méthodologiques entrepris pour coupler les données administratives et les enquêtes afin de suivre les parcours individuels dont l'analyse permet de mieux rendre compte de la diversité des situations en matière économique et sociale. Il rappelle toutefois que ces méthodes sophistiquées doivent être utilisées dans le respect du code de bonnes pratiques et notamment des règles de protection de la vie privée.

Le Cnis a noté également la sollicitation croissante des services statistiques ministériels pour construire des dispositifs d'observation et de suivi des politiques publiques. Il insiste sur la nécessité de respecter l'indépendance professionnelle du statisticien pour mener une évaluation de qualité et rappelle que les résultats produits par le service statistique public doivent être largement publiés. Le débat doit se poursuivre au cours du moyen terme pour dégager les bonnes pratiques dans la participation des services ministériels aux dispositifs d'évaluation.

Perception, prospective et communication

Le bilan du moyen terme précédent comme les débats au sein du Cnis au cours de la période récente ont mis en évidence les difficultés rencontrées par l'opinion publique face à la sophistication des méthodes utilisées et la complexité des indicateurs diffusés. L'appareil statistique et le Cnis devront faire œuvre de pédagogie :

- Le service statistique public se doit d'explicitier le rôle des indicateurs produits et de clarifier l'information mise à disposition. La diffusion des indicateurs doit être accompagnée des explicitations nécessaires (rôle des indicateurs, ordre de grandeur des aléas, métadonnées et glossaires, clarification des publications...). Les efforts devront porter en priorité sur les indicateurs d'emploi, de chômage et de précarité comme l'a recommandé le rapport de Foucauld et sur la mesure du pouvoir d'achat dans le prolongement du rapport Quinet.

Ce moyen terme sera marqué par la diffusion pour la première fois des résultats du recensement selon la nouvelle méthode. Une attention toute particulière doit être apportée à l'accompagnement des utilisateurs pour faciliter l'utilisation très attendue de ces résultats. Le Cnis demande qu'un groupe permanent permette de débattre de cette question et d'orienter la diffusion des résultats pertinents aux différentes catégories d'utilisateurs durant les premières années d'apprentissage et d'appropriation des résultats. Il souhaite également que soit mise en place une formation à destination des cadres territoriaux.

- Le Cnis veillera de son côté à faciliter la capacité d'anticipation par le service statistique public des questions qui lui sont posées et à initier une prospective des besoins d'information statistique. Pour cela, il devra adapter son fonctionnement à un dialogue rénové avec les usagers, faire davantage émerger leurs questions nouvelles et leur servir de relais. Des journées consacrées à des thèmes de réflexion, voire l'organisation de séminaires, seront envisagées régulièrement, en-dehors de la procédure de moyen terme. Le Cnis pourra ainsi jouer son rôle de veille encore mieux que par le passé. Une reconfiguration des formations sera par ailleurs mise en place. Celles-ci seront structurées plus en fonction des thèmes du débat économique et social, moins comme le reflet de l'organisation de l'offre de la statistique publique. Le Cnis facilitera ainsi davantage l'expression de la demande des utilisateurs et leur dialogue avec les producteurs. Il s'attachera pour finir à une meilleure qualité de la communication sur ses travaux tant il est vrai que les meilleures statistiques sont inutiles si elles ne sont pas comprises ni utilisées dans le débat social. Pour aller dans ce sens, le Secrétariat du Cnis publiera les rapports des groupes de travail du Cnis dans une collection spécifique afin d'élargir leur diffusion vers le grand public.

AVIS GÉNÉRAL

Avis transversal

1. A la suite de la remise du rapport du directeur général de l'Insee et du vice-président du bureau du Cnis portant sur **le projet de création d'un pôle statistique à Metz**, le Cnis affirme son attachement à une statistique publique forte et indépendante, garante de la qualité du débat démocratique. Considérant que la période actuelle n'est pas opportune pour engager une telle opération, il sera particulièrement vigilant à ce que la réalisation d'un tel projet n'affaiblisse pas les moyens de la statistique publique. Il pense notamment aux risques de perte de compétences susceptible d'être entraînée par l'opération et à l'affectation de crédits prélevés sur les moyens dont la statistique a impérativement besoin. Il appelle l'attention des pouvoirs publics sur l'importance des conditions qui doivent être remplies pour qu'une telle opération puisse réussir.
2. Le Conseil a pris note des avancées permises par la loi du 4 août 2008 de modernisation de l'économie. Elle inscrit dans la loi **l'indépendance professionnelle du statisticien** selon les évolutions souhaitées de longue date par le Cnis. Elle crée une structure ternaire pour la gouvernance de la statistique publique, articulée autour de l'Autorité de la statistique publique, du service statistique public et du Cnis. La création de l'Autorité de la statistique publique renforcera l'attention qui doit être portée au respect des principes figurant dans le code de bonnes pratiques de la statistique européenne. Le Cnis veillera à travailler de concert avec l'Autorité statistique pour exercer en toute autonomie son rôle, conforté par la loi, de promotion de la concertation entre les producteurs et les utilisateurs de la statistique publique.
3. Le Conseil prend note qu'une bonne partie du programme statistique est conditionnée par les demandes européennes. Pour que celles-ci permettent de servir au mieux à la fois les besoins statistiques nationaux et les comparaisons européennes à partir d'indicateurs harmonisés, **le Cnis demande que le service statistique public participe activement à l'élaboration du programme statistique européen bien en amont des décisions** prises afin de faire valoir les demandes exprimées par les utilisateurs au niveau national. Il tient à être informé dès la genèse des projets européens, avant même qu'ils donnent lieu à la présentation d'enquêtes pour opportunité devant les formations du Cnis.
4. Le Conseil a enregistré lors des Rencontres organisées pour préparer le moyen terme 2009-2013 l'importance des nouveaux besoins d'informations statistiques générés par les transformations de la société. Le Cnis souligne la nécessité d'adapter en conséquence les moyens du service statistique public (SSP). Il est conscient que le SSP risque, avec ses ressources, de ne pouvoir satisfaire à la fois la totalité de ces nouvelles demandes et continuer à maintenir l'ensemble du système d'information existant. **Il est prêt à proposer des priorités dans les demandes adressées au SSP et souhaite à l'inverse que celui-ci lui présente les activités qu'il envisage de supprimer ou de simplifier.**
5. Le Conseil prend acte de l'effort engagé lors du précédent moyen terme pour **utiliser les sources administratives à des fins statistiques** et se félicite que l'accès à ces fichiers par le SSP soit maintenant inscrit dans la loi. L'utilisation des systèmes de gestion administrative permet à la fois de réduire la charge de collecte et de répondre à la demande croissante d'informations localisées.

Le Conseil soutient par ailleurs les travaux méthodologiques entrepris pour coupler les données administratives et les données d'enquêtes afin **de suivre les parcours individuels** qui permettent de mieux rendre compte de la diversité des situations notamment en matière

économique et sociale. **Il veillera à ce que ces travaux soient menés dans le respect du code de bonnes pratiques et notamment des règles de confidentialité des données.**

Il veillera également à ce que ces fichiers ainsi enrichis puissent être transmis aux chercheurs et à certains utilisateurs sous réserve d'un avis favorable du comité du secret statistique. Il prend note des difficultés auxquelles se heurtent actuellement les chercheurs pour l'accès à certains de ces fichiers enrichis à partir de sources fiscales.

6. Le Conseil soutient le développement de la **collecte par internet** des enquêtes de recensement comme des enquêtes statistiques auprès des entreprises et des ménages qui améliorera la qualité des données recueillies et réduira la charge de collecte et de traitement.
7. Le Conseil enregistre avec satisfaction les progrès décisifs apportés au cours du précédent moyen terme par **la diffusion** généralisée et gratuite via internet d'une part croissante de la production statistique. Il presse tous les services producteurs de parachever ce mouvement tout en veillant à préserver la qualité des analyses et des aides méthodologiques mises à la disposition des utilisateurs.

Il remarque toutefois que des progrès restent nécessaires dans la documentation des données mises en ligne (champ, nomenclatures utilisées, méthodologie, précautions d'emploi).

Le Cnis note également que le SSP produit des indicateurs selon des méthodes de plus en plus complexes et difficiles à comprendre par les usagers. Il demande que **la diffusion de ces indicateurs soit accompagnée des explicitations nécessaires** (rôle des indicateurs, ordre de grandeur des aléas, métadonnées et glossaires, clarification des publications...). Il demande que ces efforts portent en priorité sur les chiffres du chômage et du pouvoir d'achat selon les recommandations des rapports Foucauld et Quinet.

Enfin il souhaite qu'une attention toute particulière soit apportée à **l'accompagnement des utilisateurs lors de la diffusion des résultats du recensement** selon la nouvelle méthode.

8. Le Conseil se félicite de la modification par la loi « Archives » de la loi du 7 juin 1951 sur l'obligation, la coordination et le secret en matière de statistiques. Il souhaite que le service statistique public saisisse cette opportunité pour **faciliter l'accès des chercheurs aux données plus détaillées** dont ils ont besoin. Il suivra à cet effet avec attention la mise en œuvre par l'Insee d'une expérience pilote de **centre d'accès sécurisé**. Il souhaite être informé du résultat de cette expérience et des conditions de sa généralisation.

Il souhaite également que cette modification de la loi soit saisie pour réfléchir avec le comité du secret statistique et la Cnil à la possibilité d'avancer dans la voie d'un service public d'échantillonnage permettant la réalisation d'enquêtes sur échantillon aléatoire notamment par la recherche.

9. Suite aux rapports Langlais et Morange sur le secteur associatif, le Conseil demande au SSP **d'améliorer la connaissance des associations**. Il souhaite que la mesure du travail des bénévoles soit améliorée comme le recommande l'Organisation Internationale du Travail. Une périodicité régulière de ces travaux et des statistiques harmonisées de l'économie sociale devraient permettre une analyse étayée de l'évolution du tissu associatif.
10. Le Conseil soutient les progrès réalisés par la Banque de France au cours du précédent moyen terme pour publier des statistiques sur les dépôts et les crédits bancaires par département. Il souhaite que soient explorées les possibilités d'apprécier au niveau local les conditions d'accès au crédit et notamment de tarification pour mieux apprécier **le financement des PME, l'exclusion bancaire et le surendettement**.

Statistiques sociales

1. Le Conseil se félicite de la collecte du **premier cycle quinquennal d'enquêtes de recensement de la population (CNERP)**, grâce à l'implication très active des communes et de l'Insee. Il souhaite la consolidation sur la période 2009-2013 du dispositif mis en place en tenant compte des recommandations de la Commission nationale d'évaluation du recensement notamment sur la modernisation de la collecte des questionnaires. Il encourage les efforts entrepris pour améliorer la qualité du contenu du répertoire d'immeubles localisés afin d'accroître la précision des estimations de population.

Le Cnis réaffirme par ailleurs l'importance des enquêtes associées au recensement et suivra la réalisation de **l'enquête sur l'histoire familiale en collaboration avec l'Ined** prévue en 2011 et son évaluation par la CNERP.

En matière de diffusion, le Conseil a pris note du plan en quatre temps des résultats du recensement : populations légales en date de 2006, descriptions statistiques au niveau communal puis infra communal au niveau de l'IRIS, enfin les résultats « à façon ». Il se félicite que cette diffusion se fasse essentiellement par internet. Pour accompagner cette mise à disposition d'information selon une nouvelle méthode, le Conseil demande **qu'un groupe permanent du Cnis soit constitué pour informer, débattre et orienter la diffusion des résultats** pertinents aux différentes catégories d'utilisateurs du recensement durant les premières années d'apprentissage et d'appropriation des résultats. Il suivra par ailleurs avec attention **la mise à disposition des données détaillées aux chercheurs**.

2. Les recommandations des groupes de travail du Cnis « **inégalités et niveau de vie** », **emploi, chômage, précarité** » et le rapport sur **la mesure du pouvoir d'achat** contribuent largement au programme à moyen terme 2009-2013 pour les statistiques sociales. Le Cnis suivra avec attention leur mise en œuvre qui permettra de mieux rendre compte de la diversité des personnes et des groupes dans la société française. Le Conseil demande qu'un bilan annuel de suivi de ces recommandations soit présenté dans les formations *ad hoc* du Cnis.

Le Conseil constate avec satisfaction qu'un nombre important des recommandations du rapport « inégalités et niveaux de vie » ont été suivies, qu'il s'agisse de travaux d'infrastructure statistique ou de mise à disposition d'indicateurs nationaux. Le Conseil sera attentif à ce que ces derniers soient déclinés au niveau local.

Il recommande qu'une discussion ait lieu au Cnis afin de préciser si nécessaire les indicateurs ayant posé des problèmes de mise en œuvre.

3. Le Conseil encourage **l'utilisation croissante des sources administratives** à des fins statistiques qui permet de réduire la charge de collecte pour les ménages et les entreprises et de disposer d'une information localisée. Il soutient les travaux engagés pour construire des panels articulés sur ces fichiers enrichis afin d'améliorer **la connaissance des trajectoires des individus** et de mieux rendre compte des conditions d'insertion ou d'exclusion que ce soit sur les parcours de formation, le marché du travail, la santé ou le logement ou le pouvoir d'achat.

Le Conseil rappelle que l'utilisation de ces systèmes d'information complexes doit se faire dans le respect du code de bonnes pratiques et notamment des règles de confidentialité des données.

4. L'harmonisation au niveau européen et international des nomenclatures sociales (nomenclature de profession, de catégories socio professionnelles, de formation et de certification professionnelle) est un enjeu fort du moyen terme 2009-2013. Le Cnis demande **qu'une réflexion soit approfondie sur l'articulation des nomenclatures sociales**

française, européenne et internationale. Il souhaite que les implications éventuelles de cette réflexion sur les nomenclatures utilisées en France, notamment celle sur les professions et catégories socioprofessionnelles (PCS) fasse l'objet d'un débat public.

Le Conseil a noté en particulier la participation de l'Insee au test du **projet de nomenclature socio-économique européenne (Esec)**, lancé par Eurostat et notamment l'avancée des travaux d'experts en lien avec la Commission nationale de la certification professionnelle pour l'harmonisation européenne des certifications. Le Conseil se félicite également que des travaux approfondis au niveau européen soient menés par des réseaux de chercheurs sur ce projet de nomenclature et sur son articulation avec les nomenclatures nationales, dont la nomenclature française. Il demande que l'état de ces réflexions soit présenté dès 2009 lors d'une inter formation statistiques sociales et que soit envisagée la possibilité d'organiser sur ce moyen terme une réunion de la formation de la Commission nationale des nomenclatures économiques et sociales (Cnnes) relatives aux variables sociales.

5. Le Conseil note que les services statistiques publics sont de plus en plus sollicités pour construire **des dispositifs d'observation et de suivi des politiques sociales publiques**. Il prend note de la diversité des dispositifs d'évaluation mis en place.
 - Il rappelle que **les questions éthiques** soulevées par la « méthode de l'échantillonnage aléatoire » doivent être prises en compte avec toute la rigueur et la transparence nécessaire et souhaite être tenu informé des expériences en cours associant dispositif statistique et travaux de recherche qui permettront de dégager une méthodologie rigoureuse.
 - Il encourage par ailleurs **l'utilisation des panels administratifs couplés si nécessaire à des enquêtes à des fins d'évaluation** et rappelle que le suivi, dans la durée, des individus ayant bénéficié des mesures d'accompagnement par rapport à un échantillon témoin permettra d'en repérer les impacts avec une attention particulière aux effets de sélection.
 - Il insiste enfin sur **la nécessaire indépendance professionnelle** dont doit bénéficier le statisticien public pour pouvoir contribuer à une évaluation de qualité et rappelle que les résultats produits par le SSP doivent être largement diffusés selon des modalités de sa responsabilité.

Il demande que **le débat se poursuive** au sein du Cnis tout au long de la période 2009-2013 afin que soient **dégagées les bonnes pratiques** mises en œuvre par les services statistiques publics dans leur participation aux dispositifs d'évaluation. Il informera la nouvelle Autorité de la statistique publique des conclusions de ses travaux.

6. Le Conseil appuie la participation du système statistique public français (Insee, Dares et DEPP) mais aussi du Céreq aux projets internationaux **sur la formation tout au long de la vie et l'évaluation des compétences des adultes**. Il suivra avec attention la mise en place de l'enquête AES (Adult Education Survey) au niveau européen et du projet Piacac (program for international assesment of adult competencies) piloté par l'OCDE. Il souhaite que ces projets se déroulent dans le respect du code de bonnes pratiques et selon un protocole méthodologique rigoureux, garant de la qualité statistique des résultats associés et de la pertinence des comparaisons internationales.
7. Le Cnis souligne l'importance des travaux et études **sur le lien entre travail et santé** et les expositions aux risques professionnels. Il se félicite du processus d'amélioration méthodologique de l'enquête SUMER initié dans le cadre de la formation Emploi-Revenus, et incite la Dares et la Drees à valoriser au mieux la première vague de l'enquête SIP (Santé et Itinéraires Professionnels), dont les résultats sont très attendus. Les conclusions de la Conférence sur les conditions de travail, ainsi que le rapport de la mission Légeron-Nasse, ont souligné la nécessité d'améliorer le suivi statistique des risques psychosociaux au travail. Le

Conseil **prend note de la prise en charge de ce dossier par l'Insee en collaboration avec la Dares, la Drees et le service statistique de la Fonction Publique, et de la mise en place d'un collège d'expertise.** Il souhaite que les pistes d'amélioration du système actuel d'observation des risques psychosociaux et plus généralement des conditions de travail, de leurs conséquences et de leurs causes lui soient présentées.

8. Le Conseil soutient les efforts du SSP pour développer à l'occasion de la réalisation des enquêtes logement la connaissance des situations de mal-logement, y compris les situations d'hébergement par les tiers. Dans le cadre de la loi sur le droit au logement opposable, il recommande **plus généralement d'améliorer la connaissance de l'exclusion du logement.** Enfin, il encourage l'observation des trajectoires résidentielles, plus particulièrement en ce qui concerne les personnes mal logées.
9. Afin de disposer d'une information structurelle de qualité sur la consommation des différentes catégories de ménages, le Conseil réaffirme son soutien à une enquête « **Budget de Famille** » à périodicité au moins quinquennale. Il encourage par ailleurs les travaux méthodologiques visant à compléter ces enquêtes par la mobilisation d'autres données, y compris privées, existantes en veillant à leur qualité scientifique et en soulignant la prudence avec laquelle ces données doivent être utilisées.

Statistiques d'entreprises

1. Le Conseil suivra avec attention la réalisation par l'Insee et les services statistiques ministériels du programme de **refonte des statistiques annuelles d'entreprises (Resane).** Il approuve l'orientation consistant à utiliser plus largement des sources administratives et à réduire ainsi la charge statistique. Il souligne que la cohérence des statistiques structurelles d'entreprises sera ainsi améliorée par la suppression de l'enquête annuelle d'entreprises et son remplacement par les enquêtes sectorielles annuelles et les enquêtes de production annuelles (programme Fusain).

Il soutient les perspectives tracées par la deuxième phase du projet Resane qui s'appuie sur les recommandations du groupe de travail Salustro sur « les statistiques structurelles sur les groupes d'entreprises et leurs sous-groupes » avec :

- la constitution **d'un répertoire national purement statistique** qui permettra d'identifier tous les types d'unités statistiques dont la statistique d'entreprises a besoin et enregistrera les liens entre ces différentes unités et les enquêtes aux échantillons desquelles elles appartiennent,
 - **le profilage** des plus grandes entreprises françaises,
 - **le développement de produits de diffusion adaptés** à ce nouveau système de production avec une description systématique du système productif.
2. Le Conseil prend acte des règlements d'Eurostat, d'une part **sur les statistiques d'activités économiques des filiales de groupes** (FATS inward et FATS outward), d'autre part sur l'évolution d'INTRASTAT dans le sens d'un relèvement des seuils de déclaration. Il note l'intérêt de **consolider les statistiques sur les échanges internationaux de services.** Il encourage la Banque de France et l'Insee à mettre à niveau la connaissance sur les activités des filiales étrangères des groupes français. Il souligne l'importance qu'il attache à ce que soit préservée la qualité des statistiques de commerce extérieur en données physiques.
 3. Le Conseil soutient **le projet de refonte des statistiques infra annuelles** (indices de chiffres d'affaires, enquêtes de conjoncture quantitatives et qualitatives) qui vise à assurer une

meilleure correspondance entre les statistiques structurelles et celles de court terme. Il suivra avec attention l'avancée de ce projet tout au long du moyen terme.

4. Le Conseil se félicite de la publication prochaine d'un décret précisant la définition statistique de l'entreprise et définissant quatre classes de taille d'entreprises : **micro-entreprises, petites et moyennes entreprises, entreprises de taille intermédiaire et grandes entreprises** selon les recommandations d'un groupe de travail du Cnis. Il souhaite que les définitions retenues soient autant que possible utilisées par les services statistiques publics lors de la publication de résultats dans le respect du secret statistique.
5. Le Conseil salue les progrès réalisés récemment dans **la connaissance des prix** au sein du secteur productif. Il recommande que ces acquis soient consolidés et que les lacunes qui subsistent soient comblées, notamment sur **les secteurs de l'assainissement et de la gestion des déchets, sur quelques segments du secteur des transports et sur tous les services financiers et d'assurance.**
6. Le Conseil soutient le changement de méthode prévu pour calculer l'indice du coût de la construction en le remplaçant par une évaluation fondée sur les techniques économétriques.
7. Le Conseil considère que le système statistique d'entreprises doit **mieux appréhender la globalisation de l'économie** en s'appuyant sur le renforcement des enquêtes et autres travaux thématiques déjà engagés qui ont à concilier une vision horizontale intersectorielle avec une appréhension concrète des réalités spécifiques à chaque activité, souvent sous la contrainte de l'harmonisation européenne. **Le Conseil prend acte que le SSP doit établir des priorités dans les demandes qui lui sont adressées. Il marque un intérêt particulier pour la réalisation dans les cinq ans à venir des enquêtes ponctuelles sur les thèmes suivants** sans qu'un ordre de priorité ne soit établi entre les thèmes cités :
 - organisation des activités productives (partage international du travail, tertiarisation, organisation en réseau...);
 - innovation ;
 - économie de l'immatériel ;
 - rôle des technologies de l'information et de la communication ;
 - éco-entreprises et éco-activités.
8. Le Conseil encourage vivement l'extension de la couverture des enquêtes sectorielles annuelles aux secteurs non encore couverts comme les arts et spectacles et les associations. Il souhaite la mise en place **d'une enquête pilote sur les associations intervenant dans les services aux particuliers (s)**. Ce type d'investigation permettrait de mieux suivre l'ensemble des services aux particuliers et notamment l'économie sociale et le développement des services à la personne.

Statistiques régionales et locales

1. Le Conseil souhaite que le service statistique public intensifie ses efforts au cours du moyen terme 2009-2013 pour mettre à la disposition des acteurs locaux les outils statistiques nécessaires à l'analyse du territoire et au pilotage des politiques dont ils ont la charge. Il souhaite que les axes de progrès portent en priorité sur :
 - **Les niveaux de vie et les inégalités sociales, l'emploi, la précarité et le chômage** pour décliner au niveau local les recommandations des groupes de travail Freyssinet et de Foucauld.
 - Les choix résidentiels et les comportements de mobilité de la population, en mettant l'accent sur les conditions de **logement et de transport**, sur le marché du logement, sur les prix **fonciers, et sur les formes d'urbanisation et d'occupation du territoire**. Dans ce cadre le Cnis suivra avec attention les avancées du groupe de travail « **Statistiques et nouvelles tendances de localisation des populations et des activités sur le territoire** ».
 - L'impact de la mondialisation sur les activités et l'emploi au niveau local et en particulier la connaissance des processus **d'innovation et de recherche**, des **interactions entre entreprises, de l'attractivité des territoires et des effets sur l'emploi et la population**.
 - La dimension régionale et locale du **développement durable**, en particulier dans le cadre de la mise en œuvre des conclusions du Grenelle de l'environnement
2. Le Conseil soutient les efforts engagés par le service statistique public pour étendre aux **départements d'Outre-mer** le dispositif d'enquêtes de l'Insee et d'exploitation de données administratives notamment en matière d'emploi, de revenus, de conditions de vie et d'environnement. Il suivra avec attention la mise en œuvre des recommandations du rapport sur les « Statistiques dans les DOM et les COM ».
3. Le Conseil a approuvé les conclusions du groupe de travail présidé par Yvon Ollivier **sur les dépenses territoriales de l'État** qui propose des normes et des méthodes harmonisées pour mesurer les dépenses de l'État au niveau régional et local. Il évaluera la façon dont ces conclusions sont prises en compte par le service statistique public et la DGFIP. Par ailleurs le Cnis souhaite que les travaux ainsi engagés soient complétés par une connaissance des dépenses des collectivités locales par fonction.
4. La multiplicité des acteurs locaux et des sources d'informations utilisées nécessite de **disposer d'outils partagés** par tous - nomenclatures, concepts, méthodes ou indicateurs - pour **garantir la cohérence de l'information** et permettre les comparaisons. Pour aller dans ce sens, le Cnis suivra les travaux dans trois domaines prioritaires :
 - La définition d'indicateurs sociaux départementaux cohérents pour faciliter le dialogue entre les différents acteurs chargés des politiques de solidarité, par le groupe de travail mis en place à cet effet avec l'Assemblée des départements de France,
 - L'actualisation des zonages d'études (aires urbaines et espace rural, zones d'emploi, bassins de vie), dans le prolongement des travaux sur les nouvelles tendances de localisation des populations et des activités,
 - La mise au point d'indicateurs permettant les comparaisons au niveau européen.
5. Pour permettre le rapprochement des sources selon un même maillage territorial et l'agrégation des données en fonction des périmètres étudiés, le Cnis soutient la réflexion engagée par le service statistique public sur la pertinence et la faisabilité du **géo-**

référencement des informations qui permettrait d'établir, à partir d'une maille de base, des zonages adaptés en fonction des différentes politiques. Il souhaite que soit facilité à court terme l'accès à une information multi-sources d'information sur des zonages de référence. Il demande à ce que dès 2009 soient présentés, dans la réunion *ad hoc* du Cnis, les premiers travaux et les propositions d'actions à mener dans cet objectif sur la période du moyen terme.

6. Pour faciliter l'accès à des systèmes statistiques plus complexes, le Cnis recommande **de développer les actions auprès des utilisateurs locaux pour améliorer la connaissance, l'utilisation et l'appropriation des sources**. Il demande que l'accent soit mis dans un premier temps sur la diffusion du recensement de la population. Il souhaite que soit mise en place une formation coordonnée par l'Insee à destination des cadres territoriaux.
7. Avec la décentralisation des politiques publiques, les collectivités ont vu s'accroître leur rôle de producteurs d'informations. Le Conseil souhaite qu'un système d'information partagé entre l'État et les collectivités territoriales se développe en particulier dans le domaine social et la formation. Il soutient la mise en place de partenariats comme celui qui s'engage avec l'Assemblée de départements de France. Enfin il souhaite qu'un bilan soit établi des formes très diverses prises aujourd'hui par l'organisation au niveau régional des échanges entre producteurs et utilisateurs de statistiques (CRIES, plates-formes, rencontres informelles) afin qu'une nouvelle impulsion puisse être donnée à la **coordination au niveau régional entre le Service Statistique Public, les services déconcentrés de l'État et les collectivités territoriales**.
8. Alors qu'une « trame verte et une trame bleue » doivent être mise progressivement en place pour améliorer la **préservation des espaces naturels nécessaires à la biodiversité**, le conseil souligne l'importance de développer le système d'observation de la qualité des espaces naturels et de la biodiversité, y compris dans les DOM. Il est conscient cependant de l'extrême difficulté de cet objectif et demande que des recherches soient néanmoins poursuivies à son endroit.

Développement durable

1. Compte tenu de l'impulsion donnée par le Grenelle de l'environnement aux actions de développement durable et aux demandes d'informations sur cette thématique, le Conseil demande qu'au cours du moyen terme 2009-2013 **les préoccupations de développement durable soient systématiquement prises en considération** par l'ensemble des services producteurs dans l'élaboration des programmes statistiques.
2. Le Conseil relève la nécessité de disposer au niveau national et en articulation avec le niveau européen, **d'indicateurs de développement durable** permettant de situer annuellement et de manière lisible les évolutions en cours et le chemin suivi par rapport à la stratégie nationale. Il souligne l'utilité que ces indicateurs et leurs améliorations soient présentés pour discussion au Cnis.
3. Le Conseil souligne l'importance pour le développement durable de disposer **d'indicateurs agrégés qui complètent au niveau national le suivi de la croissance par le PIB**.
 - Il rappelle que dans le cadre du Grenelle de l'environnement, des engagements sont pris par l'État visant à **valoriser des biens publics environnementaux** - eau, air, espaces naturels...- de manière articulée avec le cadre central de la comptabilité nationale. Il encourage le système statistique public à développer des méthodologies et des chiffreages exploratoires pour ce faire.

- Il souligne l'intérêt des domaines abordés par la commission sur **la mesure de la performance économique et le progrès social** présidée par J. Stiglitz. Il examinera le moment venu ses conclusions et les suites que le SSP devra donner à ses propositions.
 - Il souhaite être associé à l'avancement des travaux effectués dans ces perspectives.
4. Le Conseil attire l'attention **sur les aspects sociaux du développement durable, y compris en terme de bien-être** et il invite le système statistique à les prendre en compte par des indicateurs et un système d'information adéquats, notamment en relation avec les rapports Freyssinet et de Foucauld.
 5. Le Conseil relève l'importance de pouvoir **décrire et analyser les modes de vie** par rapport aux problématiques du développement durable.
 - Dans cet esprit, il recommande que soit explorée par le système statistique la capacité **d'évaluer l'exposition des différentes catégories de ménages aux évolutions énergétiques**, notamment en matière de prix, y compris leur impact sur les patrimoines, qu'il s'agisse de l'énergie utilisée pour l'habitat ou celle liée aux déplacements. Il demande que soit étudiée sous cet angle l'articulation des enquêtes logements, transports et budgets de famille.
 - Le Conseil encourage le système statistique public à tester des moyens innovants pour recueillir l'information pertinente concernant les autres aspects d'une consommation durable.
 6. Le Conseil note l'intérêt qu'il y aurait à réaliser une nouvelle édition de **l'enquête emploi du temps** afin d'éclairer les questions sur le partage du temps et des tâches, la variabilité des horaires, l'évaluation du loisir et du travail à domicile ou la production de capital social.
 7. Le Conseil relève que **les enjeux environnementaux vont représenter un aspect de plus en plus important de l'activité économique**.
 - Il demande au système statistique de mieux appréhender leur impact sur celle-ci en commençant par mieux identifier et mieux connaître les éco-activités et le potentiel de croissance qu'elles représentent et en y intégrant la problématique de l'efficacité énergétique. Ceci comprend le repérage et le suivi des activités concernées, des emplois qu'elles génèrent et de leur part dans l'effort de recherche et d'innovation.
 - Pour mieux mesurer l'impact des activités sur l'environnement et permettre d'améliorer l'efficacité de l'utilisation des ressources, conformément à la recommandation adoptée par l'Ocde sur le sujet, le Conseil encourage la production et la diffusion annuelle d'une information sur les flux physiques de matières incluant les flux indirects (liés aux imports) et la productivité des ressources.
 - Le Conseil encourage également la réalisation lors de ce programme à moyen terme d'une enquête thématique donnant les moyens d'analyser l'impact des mesures de politique environnementale sur les entreprises, aussi bien en termes d'opportunité de développement qu'en termes de coûts. Il suggère que les secteurs particulièrement exposés fassent l'objet d'une attention particulière.
 8. Le Conseil recommande qu'une réflexion méthodologique soit menée sur la possibilité et la pertinence d'avoir au niveau national **une comptabilité carbone de l'économie** en s'inspirant des réflexions menées dans des pays partenaires.

AGRICULTURE

1. Le Conseil apprécie la qualité des travaux préparatoires (entretiens, séminaire de septembre 2007, groupes de travail thématiques) engagés par le Scees avec les utilisateurs pour élaborer le programme à moyen terme 2009-2013 de la statistique agricole française. Il salue la volonté d'améliorer les opérations existantes pour satisfaire les besoins statistiques émergents.
2. Le Conseil observe que les statistiques agricoles utilisées actuellement restent indispensables pour le pilotage de la PAC alors que dans le même temps des thèmes nouveaux apparaissent, ce que souligne le programme statistique communautaire 2008-2012. Dans ce contexte, il approuve l'orientation de recueillir les informations nouvelles indispensables pour éclairer les débats sur le développement rural, sur les liens entre l'agriculture et l'environnement, sur la sécurité alimentaire notamment, en utilisant autant que faire se peut les opérations habituelles du programme de travail de manière à limiter la charge de réponse aux enquêtes.
3. Le Conseil souligne la nécessité de disposer de statistiques sur les ventes et utilisations de produits phytopharmaceutiques en agriculture, notamment pour répondre aux questions du Grenelle de l'environnement. Il reconnaît l'apport des enquêtes sur les pratiques culturales en grandes cultures et de leur élargissement récent à la viticulture. Il souhaite que dans la mesure du possible les observations soient étendues aux cultures arboricoles et légumières pour mieux couvrir l'ensemble du secteur agricole.
4. Le Conseil encourage le Scees à développer la connaissance des performances énergétiques des exploitations agricoles pour la période 2009-2013. Concernant l'utilisation de l'énergie en agriculture, il prend bonne note des améliorations déjà introduites sur ce point dans le RICA. Il soutient la mise en place d'une enquête sur les entreprises de travaux agricoles, forestiers et ruraux (ETAFR) et les coopératives d'utilisation du matériel agricole (CUMA), en 2010. Il souhaite également que le Scees étudie les contours d'une enquête ponctuelle qui approfondirait en 2011 les aspects non encore couverts sur les exploitations agricoles.
5. Le Conseil suivra avec intérêt les investissements méthodologiques, technologiques et organisationnels mis en place pour **le recensement agricole 2010 et les enquêtes futures**. Il suivra avec attention les travaux engagés par l'Insee et le « service statistique et prospective » pour repérer toutes les exploitations agricoles, notamment celles de petite taille, et les intégrer dans le répertoire statistique. Le Conseil apprécie les efforts faits pour alléger la charge statistique des exploitants grâce au recours élargi aux données administratives (agriculture biologique, cheptel bovin, surfaces cultivées, main d'œuvre salariée) facilité par la convergence des unités observées avec le répertoire Sirène. De même, le Conseil approuve le choix fait d'utiliser le casier viticole pour la réalisation du recensement de la viticulture, ce qui allège fortement la charge d'enquête pour les viticulteurs. Enfin, le Conseil se félicite de la qualité de la consultation sur le questionnaire qui a pu être menée en dépit de l'adoption tardive des textes européens. Il souhaite pouvoir apprécier lors de ses prochaines sessions les améliorations ainsi apportées au dispositif de statistique agricole.

COMMERCE, SERVICES

1. Le Conseil encourage l'Insee et les services statistiques ministériels à mener à bien l'ambitieux programme de **refonte des statistiques annuelles d'entreprises**. Il apprécie la réduction de la charge statistique et l'amélioration des délais de diffusion liées à la mise en œuvre de la première phase du projet dès le début du moyen terme. Il appuie les perspectives tracées pour la deuxième phase qui se déroulera durant le moyen terme, en insistant sur une **prise en compte de la dimension réseau d'enseigne** très structurante pour les secteurs tertiaires.
2. Le Conseil se félicite de l'approche retenue pour suivre **les réseaux du tertiaire** avec une typologie qui distingue bien, d'un côté les réseaux de type franchise, de l'autre côté les réseaux d'adhérents (groupement coopératif ou chaîne volontaire) tout en observant les relations contractuelles proches (comme par exemple la commission-affiliation). Il soutient le projet d'un « répertoire statistique » de ces principales formes de réseaux de façon à suivre le déploiement de ce type d'organisation.
3. Le Conseil encourage vivement les efforts faits pour couvrir plus largement par des **indices de prix** les grands secteurs des services aux entreprises. Il estime que ce chantier est fondamental pour que les services disposent d'un dispositif statistique analogue à celui de l'industrie ; il considère que cette démarche permettra de développer des études de même niveau sur l'ensemble des secteurs d'activité, notamment sur les aspects de productivité.
4. Le Conseil apprécie la poursuite d'un programme d'enquêtes régulières sur les **équipements et les usages des TIC** par les entreprises. Il souhaite que l'on améliore la mesure du **commerce électronique et que les modalités de son développement** puissent faire l'objet d'une enquête spécifique au-delà des seules demandes communautaires. Il recommande la mise en place d'un comité de concertation pour définir avec précision les objectifs de l'enquête.
5. Le Conseil soutient les projets d'enquêtes visant à mieux connaître et suivre l'évolution de **l'équipement commercial** par des investigations auprès des points de vente qui tiennent compte de leur localisation (centre-ville, périphérie, etc).
6. Le Conseil encourage vivement les projets **d'extension de la couverture des enquêtes sectorielles annuelles** aux secteurs agrégés « arts, spectacles et autres activités récréatives » et « associations et autres services personnels » (soit les grandes sections R et S de la NAF rév 2) par des interrogations adaptées à ces activités. Il souhaite que la possibilité d'améliorer la connaissance des autres activités associatives notamment l'enseignement, la santé et l'action sociale soit examinée. Il considère que ce développement devrait contribuer à une meilleure connaissance de l'économie sociale.
7. Le Conseil marque un intérêt particulier pour les thèmes suivants dont certains en fonction des priorités pourront faire l'objet d'une **enquête thématique** au cours des 5 ans à venir : innovation avec des concepts adaptés au commerce et aux services ; dépenses de services et externalisation des fonctions tertiaires par les entreprises ; dépenses et modes de gestion des composantes de l'investissement immatériel, modes ouverts de coopération....

8. Le Conseil approuve les orientations affichées pour l'évolution **des enquêtes de conjoncture concernant le commerce et services**, et les efforts entrepris pour développer la collecte par internet et l'introduction d'indicateurs synthétiques.

9. Compte tenu de la transposition prochaine de la directive Services, le Conseil souhaite qu'il soit possible de mieux mesurer à moyen terme **les échanges internationaux de services**, en particulier les échanges transfrontaliers.

DÉMOGRAPHIE, CONDITIONS DE VIE

1. Le Conseil se félicite de la pertinence du rapport de la commission « **mesure du pouvoir d'achat des ménages** ». Il note que la qualité technique des indicateurs de prix et de pouvoir d'achat produits par l'Insee est réaffirmée. Cependant ces indicateurs répondant à des objectifs d'analyse conjoncturelle et macro économique, ils ne permettent pas de rendre compte de la diversité des niveaux de vie des Français.

Le Conseil recommande que l'INSEE mette davantage en avant dans ses publications **les évolutions du pouvoir d'achat ramené au niveau individuel mesuré par unité de consommation**, en tenant compte des évolutions démographiques. Il recommande également de les compléter par des indicateurs faisant référence **aux dépenses pré-engagées** et par des analyses des disparités de pouvoir d'achat et de leurs **évolutions**. Il encourage la poursuite de la participation française aux travaux européens expérimentant un indice du coût du logement pour les propriétaires occupants.

Le Conseil suivra avec attention la mise en œuvre des mesures proposées au cours du moyen terme 2009-2013 dans les différents domaines concernés. Il encourage la poursuite de ces premiers travaux, notamment autour de l'effet qualité, pour progresser vers une meilleure appréciation des différents éléments qui permettraient de préciser une notion de coût de la vie. Il souhaite que l'Insee développe les exercices d'explicitation de ces notions complexes et difficiles à comprendre par les usagers. Le Conseil recommande que les premières mesures soient mises en œuvre dès 2008.

2. Afin de disposer d'une information structurelle de qualité sur la consommation des différentes catégories de ménages, le Conseil réaffirme son soutien à une enquête « **Budget de Famille** » à périodicité au moins quinquennale. Il encourage par ailleurs les travaux méthodologiques visant à compléter ces enquêtes par la mobilisation d'autres données, y compris privées, existantes.
3. Le Conseil souhaite que les travaux statistiques utiles à la connaissance **des inégalités de conditions de vie et de pouvoir d'achat** se poursuivent sur le moyen terme 2009-2013. Il demande notamment que le suivi des indicateurs d'inégalités préconisés par le rapport Freyssinet « niveau de vie et inégalités sociales » soit réalisé systématiquement chaque année.
4. Le Conseil se félicite de la collecte du **premier cycle quinquennal d'enquêtes de recensement**, grâce à l'implication très active des communes et de l'Insee. Il souhaite la consolidation sur la période 2009-2013 du dispositif mis en place en tenant compte des recommandations de la Commission nationale d'évaluation du recensement notamment sur la modernisation de la collecte des questionnaires. Il encourage les efforts entrepris pour améliorer la qualité du contenu du répertoire d'immeubles localisés afin d'accroître la précision des estimations de population. Le Conseil suivra avec attention la mise à disposition des données détaillées aux chercheurs.

Le Cnis réaffirme l'importance des enquêtes associées au recensement et suivra la réalisation de **l'enquête sur l'histoire familiale en collaboration avec l'Ined** prévue en 2011 et son évaluation par la Commission nationale d'évaluation du RP.

5. Le Conseil suivra avec attention l'extension à 16 jours de **l'échantillon démographique permanent et les modalités de sa mise à jour**. La mise en place **d'un panel de longue**

durée associé à de nouvelles sources administratives permettra de suivre les parcours scolaires, professionnels des individus, ainsi que leurs trajectoires de ressources. Le Conseil recommande toutefois la plus grande vigilance pour assurer **la confidentialité des informations**. Il réitère sa demande d'être régulièrement informé des mesures mises en œuvre.

6. Le Conseil soutient les efforts engagés par le système statistique public pour développer la connaissance des conditions de vie dans les **départements d'Outre Mer**. Il se félicite que le dispositif d'enquêtes de l'Insee soit systématiquement étendu aux DOM. Il encourage la réalisation par l'Ined et l'Insee de l'enquête « Migration Famille Vieillessement » dans les Dom qui permettra de mieux appréhender les conséquences économiques, démographiques et sociales de l'accélération du vieillissement et les modifications dans le comportement de migrations.

7. Le Conseil prend note des efforts engagés par le département des statistiques des études et de la documentation du ministère de l'immigration, de l'intégration de l'identité nationale et du développement solidaire pour construire une base d'information intégrée pour rendre plus cohérente l'information disponible sur les étrangers. Il souhaite être informé régulièrement de l'avancée du projet (GREGOIRE) et recommande que soit portée une très grande attention au respect de la confidentialité des données.

EDUCATION, FORMATION

1. Le Conseil souhaite que le **système d'information qui permettra de suivre l'élève** avec un identifiant unique attribué dès l'école maternelle ou élémentaire afin de mieux connaître les parcours individuels et les disparités territoriales en matière d'orientation et d'affectation, se généralise à l'ensemble du système éducatif. Le Conseil suivra avec attention l'évolution du dispositif dans le respect du **code de bonnes pratiques, notamment les règles sur le respect de la confidentialité**, et du **règlement européen sur les statistiques sur l'éducation et la formation tout au long de la vie**.
2. Le Conseil souhaite que le **système d'informations partagées entre l'État et les collectivités territoriales dans le cadre de la décentralisation** se développe, notamment sur les moyens mis à la disposition des établissements d'enseignement et le suivi des stagiaires de la formation professionnelle. Il souhaite que les organismes publics et paritaires chargés de la gestion de ces compétences contribuent à l'alimentation de ce système et puissent avoir accès à l'information produite.
3. Le Conseil soutient les efforts entrepris en vue d'améliorer la connaissance des conditions d'**insertion professionnelle** des jeunes grâce aux enquêtes du CEREQ auprès d'une génération sur trois des jeunes sortant de formation initiale. Il recommande que ces enquêtes soient complétées par les enquêtes plus détaillées du ministère de l'éducation nationale et du ministère de l'agriculture sur l'insertion dans la vie active des élèves et apprentis. Il suivra avec intérêt la mise en place, par les universités d'un système d'information pour suivre le devenir des étudiants.
4. Le Conseil est conscient des problèmes d'ordre méthodologique rencontrés par la Commission nationale de la certification professionnelle (CNCP) pour prendre en compte en France le cadre européen des certifications proposé par la Commission Européenne. Le Cnis recommande que dans un premier temps des experts, en particulier de l'Insee, de la Dares, de la Depp, du Cereq et du Conseil d'analyse stratégique (Cas) examinent avec la CNCP **la possibilité de concevoir la construction d'une table de passage du cadre des certifications françaises vers ce cadre européen des certifications** dans le respect de la recommandation du Parlement et du Conseil européens.

Par ailleurs, le Conseil est conscient de la nécessité d'une réflexion sur une nomenclature des certifications pour classer les certifications professionnelles au regard des évolutions des qualifications, des besoins et des usages des acteurs de la formation et du monde du travail. Il demande qu'un projet de mandat précisant les objectifs, les délais... d'un groupe de travail soit présenté lors de l' « inter formation statistiques sociales » du Cnis à l'automne.
5. Le Conseil souhaite une **amélioration de la diffusion sur l'internet** des informations statistiques, notamment des méta données, sur l'éducation et la formation. Il demande que l'accès à l'Infocentre du ministère de l'éducation nationale soit facilité.
6. Le Conseil souhaite que le système statistique public français soit associé le plus en amont possible à la mise en place **d'enquêtes internationales sur l'éducation et les compétences** et que ces dernières se déroulent avec toutes les conditions de qualité statistique requises.

7. Le Conseil suivra avec intérêt l'enrichissement du dispositif d'observation de la formation professionnelle des adultes par la Dares et le Cereq. Il recommande notamment de faire porter les efforts sur la formation des adultes les moins qualifiés.

8. Le Conseil suivra avec intérêt les suites des discussions qui ont eu lieu à propos des informations recueillies par la Depp dans ses bases et ses enquêtes (nationalité, PCS des parents...) et des décisions prises à ce propos. Il sera attentif aux conséquences de ces décisions pour l'analyse des trajectoires scolaires.

EMPLOI, REVENUS

1. Le Conseil a pris connaissance avec intérêt de l'ensemble du dispositif d'observation et de suivi des politiques d'emploi mis au point par la Dares pour mesurer leurs effets sur l'insertion professionnelle des personnes les plus éloignées de l'emploi. Le Conseil se félicite des progrès accomplis pour construire avec les équipes de recherche une méthodologie d'évaluation rigoureuse. Il encourage l'utilisation des panels administratifs couplés à des enquêtes à des fins d'évaluation et rappelle que seul le suivi, dans la durée, des individus ayant bénéficié des mesures d'accompagnement permettra d'en repérer l'impact complet. Le Conseil prend note de la diversité des dispositifs de suivi et d'évaluation mis en place, en lien avec la diversité des mesures de politiques d'emploi existantes.
2. Le Conseil salue l'importance et la qualité des travaux du groupe de travail chargé de définir des indicateurs en matière d'emploi, de chômage, de sous emploi et de précarité de l'emploi et la très large participation à laquelle il a donné lieu. Il prend bonne note des nombreuses recommandations proposées par ce rapport qui devront, avec celles du rapport sur les inégalités, contribuer largement au programme 2009-2013. Il se félicite que certaines soient d'ores-et-déjà mises en œuvre et note que beaucoup d'autres sont inscrites au programme à moyen terme de l'Insee, de la Dares et de l'ANPE. Il souhaite qu'un bilan annuel de l'état d'avancement de la mise en œuvre des recommandations soit présenté chaque année à la formation *ad hoc* du Cnis. Il suivra attentivement la mise à disposition d'un glossaire explicitant les différentes catégories constituées et un dictionnaire des principaux indicateurs pour faciliter la compréhension par les utilisateurs de ce système d'information complexe.
Il considère que ce rapport doit être largement diffusé aux niveaux national européen et international, considérant qu'une utilisation de ces indicateurs au niveau européen permettrait une meilleure comparabilité de la situation du marché du travail dans les différents pays.
Le Cnis demande que la réflexion se poursuive sur le thème de la **mesure de la qualité de l'emploi** une fois connues les conclusions du groupe de travail commun BIT/Nations Unies/Eurostat.
3. Le Conseil appuie la participation du système statistique public français (Insee, Dares et DEPP) mais aussi du Céreq aux projets internationaux **sur la formation tout au long de la vie et sur l'évaluation des compétences des adultes**. Il suivra avec attention la mise en place de l'enquête AES (Adult Education Survey) au niveau européen et du projet Piac (program for international assesment of adult competencies) piloté par l'OCDE. Il souhaite que ces projets se déroulent selon un protocole méthodologique rigoureux, garant de la qualité statistique des résultats associés.
4. Le Conseil a noté la participation de l'Insee au test du projet de nomenclature socio-économique européenne (Esec), lancé par Eurostat. Il demande **qu'une réflexion approfondie soit menée sur l'articulation des nomenclatures sociales française et européenne, voire internationale** et sur ses implications éventuelles pour la nomenclature des professions et catégories socioprofessionnelles (PCS) utilisée en France. Il demande que l'état de ces réflexions soit présenté lors d'une prochaine inter formation statistiques sociales.
5. Le Conseil renouvelle son souhait de voir améliorée la connaissance des **tensions sur le marché du travail et des besoins de main d'œuvre**. Il soutient les travaux entrepris par la Dares pour améliorer la mesure des emplois vacants et des motifs pour lesquels ces emplois restent non pourvus. Il encourage la mise en place par l'ANPE d'un dispositif d'observation conjoncturelle des offres d'emploi déposées par les entreprises. Il souhaite que l'ensemble des ces travaux aboutissent sur ce moyen terme à la mise à disposition d'un ensemble

d'indicateurs cohérent et visible sur ce thème. Le Cnis suivra par ailleurs avec attention les nouvelles projections à moyen terme d'emploi par métiers.

6. Le Conseil souhaite que le système statistique public intensifie ses efforts pour mettre à disposition des acteurs locaux **des indicateurs sur l'emploi, les salaires et les revenus à des niveaux géographiques fins**. Il encourage l'Insee à poursuivre les investissements engagés sur la localisation des sources administratives notamment sur le champ des revenus. Il demande que les possibilités d'utilisation des enquêtes annuelles de recensement sur ces thèmes et selon le niveau géographique soient précisées. Le Conseil demande que l'ensemble des travaux engagés pour mettre à disposition des informations au niveau local soit présenté lors de la prochaine formation du Cnis consacrée aux statistiques régionales et locales.
7. Le Conseil souhaite que le programme à moyen terme intègre pleinement **le domaine de l'emploi public** dans ses trois composantes (fonction publique d'État, fonction publique territoriale et fonction publique hospitalière). Il s'agit à la fois de disposer de données comparables entre les secteurs marchands et non marchands et entre les trois fonctions publiques. Dans ce but, la conception par les services producteurs des dispositifs d'enquêtes, des systèmes d'information et des nomenclatures doit être guidée par le souci d'harmonisation de leurs champs, de leurs concepts et de leur calendrier.
8. Le Conseil se félicite des **évolutions significatives du système d'information sur emploi et revenus prévues sur ce moyen terme** pour fiabiliser le dispositif d'observation du marché du travail et améliorer la connaissance des inégalités de salaires et de revenus :
 - a. refonte de l'enquête emploi en continu pour **fiabiliser le dispositif de mesure du chômage et extension aux DOM**,
 - b. refonte de la partie structurelle de l'enquête sur l'activité et l'emploi de la main d'œuvre (ACEMO) pour **améliorer le dispositif d'observation des rémunérations (salaires, primes, épargne salariale)** en fonction des nouvelles possibilités d'utilisation des déclarations annuelles de salaires et de l'enquête sur le coût de la main d'œuvre,
 - c. refonte de l'enquête sur les revenus fiscaux et sociaux (ERFS) pour progresser dans la connaissance du haut de la distribution des revenus et du patrimoine et prendre en compte les prestations sociales réelles.
9. Le Conseil national de l'information statistique souligne l'importance des travaux et études **sur le lien entre travail et santé** et sur les expositions aux risques professionnels. Il se félicite du processus d'amélioration méthodologique de l'enquête SUMER initié dans le cadre de la formation Emploi-Revenus, et incite la Dares et la Drees à valoriser au mieux la première vague de l'enquête SIP (Santé et Itinéraires Professionnels), dont les résultats sont très attendus. Les conclusions de la Conférence sur les conditions de travail, ainsi que le rapport de la mission Légeron-Nasse, ont souligné la nécessité d'améliorer le suivi statistique des risques psychosociaux au travail. Le Conseil souhaite que, dans cette perspective les pistes d'amélioration du système actuel d'observation lui soient présentées.
10. Le Conseil encourage la poursuite des travaux **d'évaluation des politiques publiques de l'emploi et de la formation professionnelle**. Il souhaite que les expériences en cours associant dispositif statistique et travaux de recherche permettent de dégager une méthodologie d'évaluation rigoureuse. Il demande que le débat au sein du Cnis se poursuive pour dégager les « bonnes pratiques » pour l'utilisation de l'évaluation par expérimentation.
11. Le Conseil soutient les travaux méthodologiques engagés pour construire des panels enrichis sur différents champs (ensemble des salariés, non-salariés voire tous actifs occupés et tous

actifs) afin d'améliorer **la connaissance des trajectoires des individus sur le marché du travail et de mieux rendre compte de leur dynamique salariale, selon les recommandations du rapport du Cnis sur « les conditions de vie et inégalités » et celui sur l' « emploi, chômage, précarité ».**

ENVIRONNEMENT

1. Le Conseil demande que **les préoccupations de développement durable soient systématiquement prises en compte par l'ensemble des services producteurs dans l'élaboration des programmes statistiques** et que l'organisation des formations du CNIS soit elle-même adaptée en ce sens. Il soutient l'organisation d'une rencontre sur le développement durable pour préparer le programme à moyen terme de la statistique publique.
2. **La connaissance des éco-activités** est mal appréhendée actuellement alors que celles-ci sont appelées à se développer du fait des politiques qui se mettent en place pour lutter contre le changement climatique et protéger l'environnement. Le Conseil demande que soient précisées les méthodes d'évaluation des conséquences sur l'ensemble des secteurs économiques de la prise en compte de l'environnement. Il demande plus particulièrement de mieux identifier et mesurer la connaissance des éco-activités, en particulier les entreprises, les emplois et les métiers qui leur sont liés.
3. **Compléter le PIB par des indicateurs complémentaires** pour tenir compte de l'environnement figure parmi les engagements pris par le Gouvernement à l'issue du Grenelle de l'environnement. Le Conseil appuie cette demande et souhaite suivre l'avancement des travaux effectués par les services statistiques.
4. Pour satisfaire **les besoins croissants d'informations territorialisées en matière d'environnement et de développement durable**, le Conseil suggère de développer les travaux relatifs aux indicateurs de développement durable, aux dépenses de protection de l'environnement et à la connaissance des éco-activités. Il recommande aussi de mettre à disposition des utilisateurs des outils tels que la cartographie interactive particulièrement bien adaptés à la visualisation et à l'interprétation des résultats à des niveaux géographiques adaptés à leurs besoins.

INDUSTRIE, INDUSTRIES AGRICOLES ET ALIMENTAIRES, ÉNERGIE

1. Le conseil note avec satisfaction que l'enquête annuelle de production, mise en place par le SESSI, devrait permettre **d'améliorer la qualité de la description en branches et en produits de l'activité des entreprises industrielles**, notamment en distinguant mieux leur activité de négoce de leur activité de production. Il se félicite de l'amélioration de la pertinence des statistiques relatives aux secteurs industriels ainsi que de la plus grande cohérence entre statistiques sectorielles, de branches et de production qui en résultera.
Il enregistre que ce nouveau dispositif, au même titre que le changement de nomenclatures, le changement du concept de production et la meilleure prise en compte des petites entreprises industrielles, induira des modifications sensibles dans les statistiques publiées et souhaite qu'un bilan soit fait de l'impact de ces différents changements.
2. Le Conseil souhaite que lui soit rapidement présenté **un projet de programmation des enquêtes thématiques** qui, soit répondent à une exigence européenne actuelle ou future dans le cadre du moyen terme, soit résultent d'engagements nationaux d'observation régulière de certains thèmes. Il rappelle que des enquêtes thématiques plus ponctuelles doivent pouvoir être menées en fonction des besoins exprimés par les utilisateurs.
3. Le Conseil encourage l'effort entamé sur la production et la diffusion d'informations au niveau régional et local. Il soutient les travaux visant à **développer les études et diagnostics sur l'impact que peuvent avoir les évolutions de l'industrie sur l'activité et l'emploi au niveau local**.
4. Le Conseil soutient **les travaux de l'observatoire de l'énergie pour répondre à la demande d'informations**, conformément au règlement européen en cours d'adoption sur les statistiques de l'énergie. Il encourage l'effort entamé pour une meilleure connaissance des consommations d'énergie. Il suivra avec attention l'établissement d'un diagnostic des bâtiments résidentiels et des comportements de consommation des ménages.
5. Le Conseil encourage la poursuite des travaux entrepris pour améliorer la qualité des enquêtes industrielles et demande que l'élaboration de **bilans de qualité** soit généralisée.
6. Le Conseil souhaite que les efforts de fourniture d'un meilleur service aux utilisateurs soient poursuivis, en s'appuyant sur les **potentialités d'Internet**, que ce soit en matière de collecte ou de mise à disposition des résultats notamment pour les enquêtes conjoncturelles.
7. Le Conseil souhaite que les efforts de simplification du système Intrastat ne dégradent pas la qualité globale de l'information produite. Il souhaite en particulier que **l'information sur les flux physiques de matières** soit collectée pour mesurer l'impact de l'industrie sur l'environnement

MONNAIE, FINANCE, BALANCE DES PAIEMENTS

1. Le Conseil soutient les efforts entrepris par la Banque de France pour développer l'information disponible sur **l'accès au financement des petites et moyennes entreprises (PME)**. Le Cnis se félicite des travaux internes menés à la Banque de France dans ce domaine. Il souhaite, qu'une fois établie la définition des PME et des entreprises de taille intermédiaire, l'information disponible sur le financement des PME puisse être affinée et complétée.
2. Le Conseil demande qu'un groupe de travail précise les concepts utiles et les informations à élaborer par le système statistique public et la Banque de France sur le **micro crédit**.
3. La Banque de France a précisé les modalités et **les conditions de mise à disposition des données individuelles anonymisées du secteur financier aux chercheurs**. Pour prolonger cette démarche, le Cnis souhaite qu'un groupe de travail étudie, en s'inspirant des pratiques suivies dans d'autres pays européens, les procédures et les techniques pouvant être mises en œuvre à cet effet et dans le respect des législations nationales et européennes en matière de secret statistique.
4. Le Conseil soutient les progrès réalisés par la Banque de France au cours du précédent moyen terme pour publier des statistiques sur les dépôts et les crédits bancaires par département. Il souhaite que soient explorées les possibilités d'apprécier au niveau local les conditions d'accès au crédit et notamment de tarification pour mieux apprécier **le financement des PME, l'exclusion bancaire et le surendettement**.
5. Le Conseil suit avec attention les travaux du groupe de travail visant à prolonger **pour le secteur financier, la réflexion du précédent groupe sur «Les statistiques structurelles fondées sur les groupes d'entreprises et leurs sous-groupes»**. Il attend avec intérêt ses recommandations qui doivent permettre d'améliorer au cours du moyen terme 2009-2013 la connaissance du secteur financier.
6. Le Conseil suivra avec attention les incidences statistiques du nouveau dispositif prudentiel sur les assurances en application de la directive Solvabilité II. Il souhaite que **les statistiques produites par l'ACAM sur les assurances comme sur les mutuelles soient plus largement diffusées aux acteurs du système statistique public qui en feront la demande**.
7. Le Conseil souhaite que l'enquête pilote 2008 Fats-inward débouche sur la mise en place d'un dispositif permettant de disposer de statistiques détaillées et cohérentes sur les caractéristiques et les activités **des filiales françaises de groupes étrangers** (Fats-inward) et sur celles des **filiales étrangères de groupes français** (Fats-outward) au terme de la période de dérogation demandée par la France.

SANTÉ, PROTECTION SOCIALE

1. Le Conseil salue les travaux réalisés pour évaluer par échantillonnage aléatoire les politiques publiques. Il note que ces travaux nécessitent une méthodologie rigoureuse. Il encourage leur généralisation en rappelant que les questions éthiques qu'ils soulèvent doivent être prises en considération avec toute la rigueur et la transparence nécessaires. Il insiste sur la nécessaire indépendance professionnelle dont doit bénéficier le statisticien public pour pouvoir contribuer à une évaluation de qualité. Les résultats produits doivent être largement diffusés.
2. Le Cnis encourage **l'utilisation croissante de sources administratives dans le domaine des activités de santé et de protection sociale**. Il se félicite notamment de la meilleure connaissance du revenu des professions libérales grâce à l'utilisation statistique des données fiscales, comme de l'activité hospitalière grâce au programme de médicalisation des systèmes d'information (PMSI). Il soutient également les projets visant à utiliser les données disponibles pour apprécier les effectifs et les rémunérations des personnels, fonctionnaires ou non, des établissements de santé publics et privés à but lucratif et non lucratif. Il souhaite à plus long terme l'extension de ces travaux au secteur social et médico-social.
3. Le Cnis se félicite de la décision d'unifier sur un rythme quinquennal **dans une même enquête « handicap-santé »** le recueil des **informations sur la santé, le handicap et la dépendance**, suite aux recommandations du rapport « connaissance statistique de l'état de santé de la population ». Il note en particulier l'ajout de caractéristiques sociales dans les systèmes d'information sur la santé.
4. Le Cnis encourage toutes les opérations visant à améliorer la connaissance de **l'articulation entre assurance obligatoire et complémentaire**. Il soutient les projets d'extension de l'enquête Santé protection sociale (SPS) au recueil des informations sur le remboursement des régimes complémentaires. Le Conseil encourage l'institut des données de santé à poursuivre ses efforts pour faciliter l'accès à de
5. Le conseil soutient les projets en cours pour constituer un système d'information homogène permettant à tous les acteurs de disposer **d'une information cohérente sur l'ensemble du territoire dans le cadre des politiques sociales décentralisées**. Il suivra avec attention les propositions du groupe de travail qui, suite aux conclusions du colloque Cnis-ADF-CG44 « Connaître pour agir », proposera un ensemble d'indicateurs pertinents dans ce domaine.
6. Le Conseil souhaite que la dimension régionale et locale soit prise en compte dans la production et la diffusion des informations, à la fois sur **les dépenses de santé et sur l'état de santé de la population lui-même**.
7. Le Conseil salue les travaux réalisés pour évaluer par échantillonnage aléatoire les politiques publiques. Il note que ces travaux nécessitent une méthodologie rigoureuse. Il encourage leur généralisation en rappelant que les questions éthiques qu'ils soulèvent doivent être prises en considération avec toute la rigueur et la transparence nécessaires. Il insiste sur la nécessaire indépendance professionnelle dont doit bénéficier le statisticien public pour pouvoir contribuer à une évaluation de qualité. Les résultats produits doivent être largement diffusés.

TRANSPORTS, TOURISME

Transports

1. Le Conseil réaffirme son souhait de voir rapidement étudiées et mises en œuvre, dans le cadre de ce moyen terme, les recommandations formulées dans le rapport du Cnis « Inventaire des besoins d'information sur les transports ». A cette fin, il demande qu'un **comité de coordination statistique** composé du service statistique et des directions opérationnelles du ministère soit créé rapidement pour cadrer l'avancée des travaux indispensables à la mise en œuvre de ces recommandations. Il souhaite que ce comité rende compte de l'avancement de ses travaux chaque année dans le cadre de la formation *ad hoc*.
2. Le Conseil insiste sur l'étude des recommandations du rapport « inventaire des besoins d'information sur les transports » concernant la **mobilité locale des personnes en incluant ses implications sur le bilan de la circulation** pour éclairer de manière homogène dans les différentes agglomérations l'offre de transport, la qualité de service, la congestion. Il s'agirait ainsi de chercher à rendre possible la **mesure de certains effets environnementaux des transports et l'impact des mesures à venir pour le développement durable**.
3. Le Conseil souhaite que soit mise en place une synthèse statistique des **échanges internationaux de marchandises** à partir des sources statistiques de transports pour pallier l'abandon de l'obligation de déclaration douanière en matière de flux de marchandises en intracommunautaire. Les travaux devraient notamment permettre une estimation des flux conteneurisés de marchandises échangées passant par les ports français ou étrangers.
4. Le Conseil encourage vivement la réalisation de l'enquête sur les **entrepôts** et souhaite que celle-ci fournisse à la fois des informations sur les caractéristiques et l'activité **logistique** des entrepôts, et sur les flux de transport amont et aval associés.
5. Dans le contexte d'ouverture à la concurrence modale et intermodale, **le développement de la connaissance des prix et de leur évolution** est une indication essentielle de l'adaptation de l'offre à la demande aux conditions de concurrence. Le Conseil encourage la mise en place des indices prévus dans le règlement STS. Il demande également de poursuivre la réflexion méthodologique pour apprécier au-delà des évolutions, les prix en niveau pour procéder à des comparaisons par mode.

Tourisme

1. Le Conseil encourage les services chargés du tourisme et la Banque de France à poursuivre les avancées méthodologiques permettant de **consolider la connaissance du tourisme international**. A cet égard il souhaite vivement que des méthodes alternatives ou complémentaires aux enquêtes aux frontières soient prolongées ou explorées. C'est le cas notamment d'une approche de la présence de non résidents à partir de la connaissance qu'en ont les opérateurs de téléphonie mobile, ou de leurs dépenses à partir des informations détenues par le groupement "cartes bancaires". Le Conseil encourage le système statistique public à engager des discussions sur les conditions d'accès à ces informations auprès de leurs détenteurs pour une première mise en place au cours de ce moyen terme en tenant compte des expériences en cours.

2. Le Conseil souligne l'importance d'une opération comme l'enquête « Suivi de la demande touristique » (SDT), utilisée notamment pour répondre aux obligations européennes. Il souhaite vivement que les volets trimestriels variables soient utilisés pour **compléter l'information disponible sur le tourisme des résidents**. Il s'agit notamment de suppléer au non renouvellement des enquêtes "vacances" de l'Insee, en traitant par exemple les déplacements des enfants de moins de 15 ans, les déplacements professionnels, ou d'intégrer des questions sur des thématiques nouvelles comme celle du développement durable du tourisme, etc.

3. Le Conseil note avec satisfaction les avancées très significatives réalisées récemment dans la connaissance des structures d'hébergement touristiques et les perspectives d'un suivi étendu de la fréquentation dès l'année 2009. Il encourage le système statistique public à **développer et approfondir la connaissance des entreprises** de l'ensemble des secteurs caractéristiques du tourisme et des conditions d'exercice de leur activité. Des avancées sont notamment attendues dans la connaissance des groupes et des réseaux d'enseignes, de l'emploi et des qualifications, des difficultés d'embauche, etc.

4. Le Conseil attache une grande importance aux travaux de **renovation des comptes satellites du tourisme**, plus particulièrement à la réconciliation entre les approches "demande" et "offre" et au meilleur ancrage avec le cadre central de comptabilité nationale. Le compte satellite permettra des analyses plus riches et plus pertinentes en rapprochant des données monétaires comme les dépenses et des données physiques comme le nombre de nuitées à partir de sources cohérentes entre elles.

URBANISME, ÉQUIPEMENT, LOGEMENT

1. Le Conseil soutient les efforts du SSP pour développer la connaissance des situations de mal-logement, y compris les situations d'hébergement par les tiers à l'occasion de la réalisation des enquêtes logement. Il recommande **plus généralement d'améliorer la connaissance des conditions d'exclusion du logement** dans le cadre notamment de la loi sur le droit au logement opposable. Il encourage par ailleurs l'observation des trajectoires résidentielles notamment des personnes mal logées.
2. Le Conseil souhaite que les services statistiques intègrent les préoccupations de développement durable, à partir de questionnements et de méthodologies appropriés. Il souhaite en particulier que soient mieux connues **les situations de logement susceptibles de porter atteinte à la santé des occupants, ainsi que les consommations d'énergie au sein de l'habitat**. Il suivra avec attention le projet d'enquête sur la performance thermique des logements et la consommation d'énergie résidentielle des ménages.
3. Conscient de l'intérêt des sources fiscales **pour la connaissance au niveau local des conditions de logement et des marchés du logement**, le Conseil invite la DGI et les services statistiques des ministères chargés du logement et de l'équipement à réfléchir aux modalités de diffusion de l'information Filocom. Il souhaite que l'accès à cette information soit facilité, en particulier aux chercheurs, aux services de l'État en charge de la politique du logement et aux collectivités territoriales, dans le respect des règles du secret professionnel. Il demande par ailleurs à ce que l'Insee et les services statistiques ministériels puissent exploiter à des fins statistiques les bases fiscales concernant les mutations immobilières et foncières.
4. Le Conseil encourage le SESP à mettre en œuvre la refonte de **l'enquête sur le parc locatif social (EPLS)** pour améliorer l'information des services en charge de la politique du logement social. Il note que l'inventaire annuel des logements sociaux qui résultera de cette refonte devrait constituer le **socle de base de l'observation du parc social et de ses occupants**. Il souhaite qu'une refonte des autres dispositifs statistiques touchant le champ du logement social soit engagée au cours du moyen terme de façon à les articuler entre eux. On gagnera en qualité de l'information et en délais de diffusion tout en réduisant la charge de réponse pour les bailleurs et les ménages.
5. Soucieux que soit améliorée la précision de **l'indice des loyers**, le Conseil soutient le remplacement, pour la mesure de l'évolution des loyers HLM, de l'enquête trimestrielle actuelle auprès d'un échantillon de ménages locataires par une collecte directe de loyers auprès d'un échantillon de bailleurs sociaux. Il invite l'Insee et les représentants des bailleurs sociaux à étudier les conditions dans lesquelles pourrait être utilisée l'information disponible dans les systèmes des bailleurs et sa transmission à l'Insee. Il invite le service statistique à réfléchir aux éventuelles synergies, à terme, entre cette enquête trimestrielle sur les loyers et l'inventaire annuel des logements sociaux que le SESP projette de substituer à l'enquête EPLS.
6. Le Conseil encourage l'Insee à poursuivre ses efforts en vue d'une **meilleure connaissance de l'évolution des prix des logements neufs**. Il souhaite que ces efforts aboutissent à la publication d'un indice mobilisant les données les plus pertinentes, et invite les services producteurs à faciliter l'accès de l'Insee aux données susceptibles d'être mobilisées dans cette entreprise.

7. Le Conseil recommande au système statistique public de **réfléchir aux méthodes et aux données qui permettraient d'aider à une meilleure coordination des observatoires locaux** qui se mettent en place de façon décentralisée.

AVIS 2009

première année d'exécution

• AGRICULTURE	38
• COMMERCE, SERVICES	39
• DÉMOGRAPHIE, CONDITIONS DE VIE	40
• ÉDUCATION, FORMATION	42
• EMPLOI, REVENU	43
• ENVIRONNEMENT	44
• INDUSTRIE, INDUSTRIES AGRICOLES ET ALIMENTAIRES, ÉNERGIE	45
• MONNAIE, FINANCE, BALANCE DES PAIEMENTS	46
• SANTÉ, PROTECTION SOCIALE	47
• TRANSPORTS, TOURISME	48
• URBANISME, ÉQUIPEMENT, LOGEMENT	49

AGRICULTURE

1. Le Conseil recommande que l'expérimentation de saisie mobile des données sur ordinateur portable par les enquêteurs pour le recensement agricole soit organisée de manière à améliorer la qualité des données recueillies et à réduire la charge de collecte. Il souhaite être informé des résultats des expérimentations conduites en 2008 et 2009.
2. Le Conseil a noté les efforts entrepris par le service de la statistique et de la prospective pour améliorer la diffusion des informations statistiques. Il suivra avec attention le démarrage de l'enrichissement du site Agreste avec la mise en ligne intégrale des publications « Chiffres et données », complétée par des tableaux détaillés téléchargeables par les utilisateurs. Il souhaite connaître l'état des réalisations à sa prochaine session.

Avis sur le plan de sélection de l'échantillon 2008 2009 du RICA

Conformément à l'arrêté interministériel du 17 septembre 2001 relatif au réseau d'information comptable agricole, le Conseil approuve les plans de sélections pour 2008 et 2009 du RICA.

COMMERCE, SERVICES

1. Le Conseil enregistre que l'année 2009, première année de fonctionnement d'un nouveau système, sera une année de transition pour les statistiques structurelles. Il comprend que, compte tenu des importants investissements en cours, il n'y ait pas de nouvelles enquêtes proposées. Il souhaite cependant que, dès le printemps 2009 **un programme d'enquêtes thématiques** à réaliser sur le moyen terme soit présenté.
2. Le Conseil prend acte du profond changement introduit par les chantiers en cours sur les statistiques structurelles et souhaite que **les nouvelles perspectives de diffusion** de résultats lui soient présentées courant 2009.
3. Le Conseil apprécie le développement des **indices de prix** sur les télécommunications, la téléphonie, les agences de pressede façon à couvrir l'ensemble de la nouvelle section J « Information et communication » et souhaite qu'un point soit fait au printemps 2009 sur les réalisations selon les nouvelles nomenclatures d'activité et de produits.

DÉMOGRAPHIE, CONDITIONS DE VIE

1. Pour mieux faire le lien entre les données macro-économiques de la comptabilité nationale et les données micro-économiques des enquêtes auprès des ménages, le Conseil encourage l'Insee à poursuivre les tentatives actuelles **d'élaboration d'une décontraction du compte des ménages par catégories en comptabilité nationale.**
2. Pour compléter l'information sur **l'évolution des prix**, le Conseil encourage l'Insee à examiner la possibilité d'utiliser à terme les tickets de caisse pour faciliter les comparaisons spatiales de niveau et d'évolution des prix. Il recommande de poursuivre les efforts pour la mise en place d'un indice du logement neuf.
3. Le Conseil prend note de la réalisation du **premier cycle quinquennal d'enquêtes de recensement. Il examinera avec attention les conditions de livraison des populations légales aux collectivités locales et les premiers résultats statistiques du recensement.** Il recommande que la mise en place du **dispositif complet de diffusion des résultats du recensement au niveau régional et local y compris infra communal** soit accompagnée d'un plan de communication adapté. Il souhaite que le sous-groupe du Cris sur l'utilisation communale et infra communale du recensement de la population soit associé à l'élaboration de ce plan.
4. Le Conseil soutient les travaux engagés par la direction centrale de la police judiciaire pour finaliser les fonctionnalités statistiques du projet d'application du recueil de la documentation opérationnelle et d'information statistique sur **la criminalité et la délinquance.** Cette application permettra notamment à l'observatoire national de la délinquance d'étudier la localisation fine des faits, des victimes et des personnes mises en cause.

COMMISSION NATIONALE D'ÉVALUATION DU RECENSEMENT DE LA POPULATION

1. La Commission a procédé **au bilan de la collecte des enquêtes de recensement de la campagne de l'année**. Elle a noté le bon déroulement de cette campagne - qui précédait de peu la tenue des élections municipales - marqué par un faible nombre de demande de report des dates de fin de collecte et par des taux de feuilles de logement non enquêtés restant très faibles. La Commission a été informée des actions de communication menées par l'Insee et souhaite leur poursuite en liaison avec les actions menées par les communes.
2. La Commission se félicite de la suite donnée aux recommandations formulées à l'occasion de l'assemblée plénière du CNIS de 2007 :
 - Elle enregistre notamment, l'inscription au budget 2009 **d'une augmentation de la dotation forfaitaire de recensement versée aux communes**, ce qui correspond au besoin qu'elle avait relevé dans ses enquêtes sur les coûts.
 - Elle a pris connaissance **d'un rapport de l'Insee sur l'ensemble des aspects de la qualité du recensement**, rapport dont la ligne générale a été approuvée par la Commission et dont elle souhaite la publication.
 - Elle se félicite des travaux conduits par l'Insee et l'Ined pour la réalisation en 2011 **d'une enquête associée au recensement sur l'histoire familiale**, enquête dont la Commission avait souhaité l'organisation. Les travaux préparatoires seront suivis par la Commission notamment pour déterminer à quelles conditions ces enquêtes peuvent être menées par les communes sans perturber l'enquête principale de recensement.
 - Elle a noté les propositions faites par l'Insee pour **améliorer les conditions de la collecte dans les communes qui approchent 10 000 habitants**, en leur fournissant les fichiers d'adresse de logements constitués lors de la précédente enquête. Au vu d'une première évaluation, la Commission examinera s'il y a lieu d'envisager d'autres mesures.
 - Elle a été informée des perspectives de travail de l'Insee en ce qui concerne **la collecte par Internet**. Au vu des nombreuses questions posées, elle souhaite continuer à être associée à la préparation de ces évolutions.
3. La Commission a été informée **des modalités détaillées de calcul de la population des communes et des autres circonscriptions**, telle qu'elles sont mises en œuvre pour l'établissement de la population authentifiée en fin 2008 par décret publié au Journal officiel. Elle a encouragé l'Insee à poursuivre ses efforts d'explication auprès des communes. La Commission a été aussi informée **des modalités de diffusion des résultats statistiques** qui suivront et souhaite là encore que l'accompagnement de l'Insee permette la meilleure utilisation de ces résultats.
4. La Commission se félicite de l'écho donné à ses travaux et aux points de vue de ses membres par **la mission d'information parlementaire présidée par le député Philippe Gosselin**. Elle ne manquera pas d'intégrer les propositions du rapport dans la suite de ses réflexions.
5. Enfin, la Commission souligne à nouveau l'intérêt **d'une participation effective de l'ensemble de ses membres désignés**, notamment ceux qui représentent les associations d'élus des communes, particulièrement concernées.

EDUCATION, FORMATION

1. Le Conseil renouvelle son soutien **aux projets qui permettent de suivre les parcours de formation et les acquis des élèves et étudiants**. Il souligne l'utilité de l'identifiant unique de l'élève (INE) et apporte son soutien à son extension et sa généralisation dans l'enseignement primaire, secondaire, supérieur et dans l'apprentissage. En parallèle il renouvelle son attention à un système de remontées de données individuelles dans l'enseignement primaire, secondaire et supérieur ainsi que dans les centres de formation d'apprentis.
2. Le Conseil apporte son soutien à la constitution d'un nouveau panel de bacheliers qui permettra de mesurer l'évolution des parcours de formation après la généralisation de l'organisation LMD (licence-master-doctorat).
3. Le Conseil prend note de la mise en place d'un groupe de travail associant l'Insee, la DEPP et la Dares pour s'assurer de la **pertinence de la nomenclature française des spécialités de formation** et de sa valeur ajoutée par rapport à la nomenclature internationale utilisée par ailleurs. Il suivra avec attention les propositions du groupe.
4. Le Conseil encourage les travaux visant à évaluer **l'impact des mesures de formation professionnelle sur l'insertion sur le marché du travail**. Il suivra notamment le lancement du nouveau dispositif d'enquêtes et les travaux méthodologiques associés qui permettront d'étudier la trajectoire des stagiaires avant et après la formation, en lien avec les caractéristiques précises des formations suivies.
5. Le Conseil suivra avec attention la consolidation du système d'information et de vigilance sur la sécurité scolaire. Il se félicite de la collaboration entre la DEPP et l'observatoire national de la délinquance **pour étendre au système scolaire l'enquête victimation**. Celle-ci permettra de mieux appréhender les phénomènes de violence à l'école et de prendre en compte le point de vue des victimes.

EMPLOI, REVENUS

1. Le Conseil constate avec satisfaction que **le système d'information conjoncturel sur l'emploi et les revenus** couvrira en 2009, à l'aide de sources administratives, **l'ensemble des salariés** y compris la fonction publique dans ses trois composantes, et les salariés des particuliers employeurs. Le système d'information annuel couvrira, quant à lui, l'ensemble des actifs occupés (salariés et non-salariés) à l'aide de sources administratives détaillées. Il sera ainsi possible d'effectuer des comparaisons entre secteur marchand et non marchand en toute rigueur. Il souhaite qu'il soit ainsi possible de supprimer l'enquête auprès des collectivités territoriales.
2. Le Conseil suivra avec attention les premières étapes de la **refonte de l'enquête emploi** : extension de 50% de l'échantillon et mise sur internet de l'enquête auprès des non répondants.
3. Le Conseil prend note de la rénovation des **enquêtes « patrimoine » et « revenus fiscaux »** qui permettra de mieux suivre le haut de la distribution des revenus comme l'a recommandé le rapport Freyssinet sur les inégalités sociales. Il réitère son souhait que soit publié chaque année un bilan de l'évolution des inégalités. Il se félicite de l'extension aux DOM de l'enquête patrimoine.
4. Le Conseil suivra avec intérêt les travaux de l'Insee, la Dares et l'Anpe pour concevoir, des outils permettant de répondre à différentes questions soulevées dans le rapport du groupe de travail « emploi, chômage, précarité » et du rapport IGF-IGAS : demandeurs d'emploi en activité réduite, parcours sur le marché du travail, ancienneté et récurrence du chômage... Il souhaite que des indicateurs soient définis et publiés en tenant compte des propositions du groupe de travail « emploi, chômage, précarité » notamment en faisant mention très explicitement de la nature des données utilisées.

ENVIRONNEMENT

1. Dans un contexte international marqué par le réchauffement climatique, le renchérissement des matières premières et de l'énergie, le Conseil encourage la poursuite et le développement des travaux engagés au niveau international visant à mieux mesurer les liens entre l'économie (y compris le contenu en emploi) et l'environnement, tels que **l'analyse des comptes de flux de matières et l'évaluation des émissions de polluants par les activités économiques**. Il souhaite que les impacts environnementaux causés par une économie nationale dans le reste du monde puissent être mesurés, au moins partiellement.
2. Le Conseil a pris acte de la décision de créer **un portail de l'environnement** à la suite du Grenelle de l'environnement. Il approuve cette initiative qui facilitera l'accès du public à l'information sur l'environnement conformément à la transposition en droit interne de la convention d'Aarhus. Il encourage les autorités publiques à déclarer au maître d'ouvrage du portail les informations environnementales dont elles sont détentrices.
3. La stratégie nationale de développement durable pour 2009-2014 sera révisée vers la fin de 2008. En conséquence, de nouveaux indicateurs de développement durable pourront être définis en lien avec les orientations majeures de cette stratégie ; certains indicateurs seront conservés mais devront être actualisés. Le Conseil demande que tous les services statistiques concernés mobilisent leurs données et leurs connaissances pour mettre au point ce **futur tableau de bord des indicateurs de développement durable, y compris au niveau territorial**.

INDUSTRIE, INDUSTRIES AGRICOLES ET ALIMENTAIRES, ÉNERGIE

1. Le Conseil soutient les importants efforts entrepris par l'Insee et le Sessi afin de rationaliser et de simplifier le dispositif de production des statistiques structurelles sur l'industrie. Il apprécie la réduction de la charge statistique des entreprises ainsi que l'amélioration de la connaissance des petites et moyennes entreprises industrielles qui en résulteront pour l'ensemble de la Statistique d'entreprises. Il demande que l'adaptation des systèmes d'informations des différents services soient menés en cohérence avec les évolutions du système de production.
2. Le Conseil se félicite de la démarche de concertation menée par le Sessi avec les organisations professionnelles. Il considère que le projet d'arrêté mis au point dans ce cadre définit les conditions d'exercice de la coopération entre les organisations professionnelles et l'administration d'une façon adaptée.

MONNAIE, FINANCE, BALANCE DES PAIEMENTS

- 1 Le Conseil soutient la mise en place du dispositif informatisé d'acquisition de données sur les assurances par la Banque de France auprès de l'ACAM. Il demande que soit réalisé lors de la prochaine réunion de la formation Monnaie finances un bilan de cette mise en place et de l'exploitation qui en sera faite, en termes de publications, d'études et d'analyses.
- 2 Le Conseil prend acte du démarrage en 2009 de l'enquête complémentaire sur **les échanges internationaux de services (ECEIS)**, enquête qui fait suite aux recommandations du groupe de travail du Cnis sur ce thème.

SANTÉ, PROTECTION SOCIALE

1. Le CNIS encourage **l'utilisation croissante de sources administratives dans le domaine des activités de santé et de la protection sociale**. Il se félicite notamment de la meilleure connaissance du revenu des professions libérales grâce à l'utilisation statistique des données fiscales, comme de l'activité hospitalière grâce au programme de médicalisation des systèmes d'information (PMSI). Il soutient également les projets visant à utiliser les données disponibles pour apprécier les effectifs et les rémunérations des personnels, fonctionnaires ou non, des établissements de santé publics et privés à but lucratif et non lucratif. Il souhaite à plus long terme l'extension de ces travaux au secteur social et médico-social.
2. Le CNIS se félicite de la décision d'unifier sur un rythme quinquennal **dans une même enquête « handicap-santé »** le recueil des **informations sur la santé, le handicap et la dépendance**, suite aux recommandations du rapport « connaissance statistique de l'état de santé de la population ». Il note en particulier l'ajout de caractéristiques sociales dans les systèmes d'information sur la santé.
3. Le CNIS encourage toutes les opérations visant à améliorer la connaissance de **l'articulation entre assurance obligatoire et complémentaire**. Il soutient les projets d'extension de l'enquête Santé protection sociale (SPS) au recueil des informations sur le remboursement des régimes complémentaires. Le Conseil encourage l'IDS à poursuivre ses efforts pour faciliter l'accès à des données agrégées et individuelles du SNIIRAM à des fins d'établissement de statistiques.
4. *Le conseil soutient les projets en cours pour constituer un système d'information homogène permettant à tous les acteurs de disposer **d'une information cohérente sur l'ensemble du territoire dans le cadre des politiques sociales décentralisées**. Il suivra avec attention les propositions du groupe de travail qui, suite aux conclusions du colloque « Cnis ADF Conseil général de Loire Atlantique », proposera un ensemble d'indicateurs pertinents dans ce domaine.*
5. Le Conseil souhaite que la dimension régionale et locale soit prise en compte dans la production et la diffusion des informations, à la fois sur **les dépenses de santé, et sur l'état de santé de la population lui-même**.
6. Le Conseil salue les travaux réalisés pour évaluer par échantillonnage aléatoire les politiques publiques. Il note que ces travaux nécessitent une méthodologie rigoureuse. Il encourage leur généralisation en rappelant que les questions éthiques qu'ils soulèvent doivent être prises en considération avec toute la rigueur et la transparence nécessaires. Il insiste sur la nécessaire indépendance professionnelle dont doit bénéficier le statisticien public pour pouvoir contribuer à une évaluation de qualité. Les résultats produits doivent être largement diffusés.

TRANSPORTS, TOURISME

Transports

1. Le Conseil note l'avancée de la mise en œuvre de certaines recommandations de « **l'inventaire sur les besoins d'information sur les transports** », en particulier avec la loi Grenelle en préparation, le lancement d'une étude sur les « hinterland » des ports, les travaux de concertation en matière de transports départementaux et urbains et de production d'un compte satellite des transports.
2. Le Conseil comprend que la réforme du **système d'immatriculation des véhicules** aura des implications organisationnelles pour le traitement des données. Il note également les progrès engagés en matière de diffusion des informations relatives aux immatriculations et au parc de véhicules, en particulier concernant la mise à disposition sur internet et la diffusion d'informations sur les émissions des véhicules. Il recommande que toutes les mesures soient prises pour éviter que le changement de système ne conduise à une rupture dans la mise à disposition des informations, tant pour les délais que pour le détail.

Tourisme

1. Le Conseil se félicite de la mise en place par l'Insee et la Direction du tourisme d'une description précise et régulièrement mise à jour du **parc des hébergements collectifs autres que les hôtels et campings** et de l'élargissement dès 2009 de l'enquête de fréquentation, sur une partie significative de ce champ, afin de satisfaire aux exigences européennes. Il souhaite vivement qu'un premier bilan annuel, celui de l'exercice 2009, puisse être rendu public au printemps 2010.
2. Le Conseil a pris connaissance du dispositif mis en place, depuis la fin des contrats de plan «État – Régions», pour coordonner et assurer la cohérence méthodologique du **dispositif statistique régional sur le tourisme**. Il souhaite que le suivi du dispositif au niveau national soit poursuivi et qu'il lui soit rendu compte chaque année des évolutions constatées dans ce domaine.

Transports - Tourisme

1. Le Conseil recommande que la coordination entre la direction du tourisme et le SESP, service statistique du ministère en charge des transports, pour l'adaptation de **l'enquête SDT de suivi de la demande touristique** se poursuive, conformément aux recommandations du groupe de travail sur l'inventaire des besoins de statistiques sur les transports.

URBANISME, ÉQUIPEMENT, LOGEMENT

1. Le Conseil exprime à nouveau son attachement **au projet RESANE**, dont l'objet est d'améliorer la qualité de l'information produite annuellement sur les entreprises tout en réduisant la charge de collecte. Il invite les services producteurs à ne pas relâcher leurs efforts en 2009 pour que l'aboutissement de ce projet soit un succès.
2. Le Conseil salue les réflexions méthodologiques menées par l'Insee et le Sesp en vue d'une **refonte du mode de calcul de l'indice du coût de la construction**. Il souhaite qu'à l'occasion du passage à la méthode hédonique soit envisagé un accroissement de la taille de l'échantillon de l'enquête prix de revient des logements neufs (PRLN) de façon à améliorer la précision de l'indice. Il note avec satisfaction que le passage à la méthode hédonique devrait réduire la charge de réponse pour les enquêtés.
3. Le Conseil appuie l'idée de remplacer l'enquête trimestrielle actuelle auprès de ménages locataires par une enquête directe auprès des bailleurs, pour le calcul de **l'indice des loyers d'habitation du secteur social**. Pour le parc privé, le Conseil invite l'Insee à poursuivre les réflexions méthodologiques engagées pour prendre en compte des données de loyer déjà collectées par des organismes représentant les bailleurs et les locataires.
4. Le Conseil soutient le projet de **refonte de l'enquête sur le parc locatif social** et les axes retenus : obligation de réponse assise sur un acte législatif spécifique, collecte au logement, et rapprochement avec les systèmes d'information des bailleurs pour minimiser la charge de réponse. Il souhaite que cette enquête rénovée soit réalisée dès 2010 après que les projets législatifs aient été soumis au Parlement.

ASSEMBLÉE PLÉNIÈRE DU CNIS
du 23 JANVIER 2009

SCRUTIN

LE PROJET D'AVIS PRÉSENTÉ A L'ASSEMBLÉE PLÉNIÈRE
A ÉTÉ AMENDÉ EN SÉANCE

**LE PRÉSENT AVIS CONCERNANT LES PROGRAMMES
STATISTIQUES A MOYEN TERME 2009-2013
A ÉTÉ ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ MOINS SEPT ABSTENTIONS**